



CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN
Secrétariat Général

Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier

Année 2012

Novembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES FIGURES.....	2
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	3
Titre 1 : Environnement économique et financier national, sous-régional et international	5
1.1. Situation de l'économie mondiale et environnement financier international.....	6
1.2. Performances économiques des pays africains en 2012 et perspectives	9
1.3. Evolution de la situation économique et financière des pays de la CEMAC.....	10
1.3.1. <i>Evolution du secteur réel.....</i>	<i>10</i>
1.3.2. <i>Inflation.....</i>	<i>10</i>
1.3.3. <i>Finances publiques.....</i>	<i>11</i>
1.3.4. <i>Echanges extérieurs.....</i>	<i>11</i>
1.3.5. <i>Respect des critères de convergence.....</i>	<i>12</i>
1.3.5. <i>Situation économique et financière par pays et perspectives.....</i>	<i>12</i>
1.4. Situation économique et financière du Cameroun et perspectives.....	19
1.4.1. <i>Evolution de l'économie camerounaise au cours des trois dernières années</i>	<i>19</i>
1.4.2. <i>Perspectives de l'économie camerounaise</i>	<i>24</i>
Titre 2 : Monnaie et crédit	28
2.1. Cadre institutionnel de la politique monétaire	29
2.2. Mise en œuvre de la politique monétaire au Cameroun	30
2.2.1. <i>Les concours à l'Etat.....</i>	<i>30</i>
2.2.2. <i>Les concours aux banques.....</i>	<i>30</i>
2.2.3. <i>Les reprises de liquidité.....</i>	<i>31</i>
2.2.4. <i>Les taux directeurs.....</i>	<i>32</i>
2.2.5. <i>Les réserves obligatoires.....</i>	<i>35</i>
2.2.6. <i>Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties.....</i>	<i>35</i>
2.3. Etablissements de crédit et évolution du crédit	41
2.3.1. <i>Réseau bancaire</i>	<i>41</i>
2.3.2. <i>Constats généraux</i>	<i>43</i>
2.3.3. <i>Evolution des opérations sur titres</i>	<i>46</i>
2.3.4. <i>Evolution des opérations avec la clientèle.....</i>	<i>46</i>
2.3.5. <i>Evolution des opérations interbancaires.....</i>	<i>46</i>
2.3.6. <i>Capitaux propres.....</i>	<i>46</i>
2.3.7. <i>Hors-bilan</i>	<i>46</i>
2.3.8. <i>Evolution des résultats des banques.....</i>	<i>47</i>
2.3.9. <i>Coût de mobilisation des ressources bancaires</i>	<i>48</i>
2.3.10. <i>Evolution des crédits à la clientèle</i>	<i>48</i>
2.4. Système et moyens de paiement	50
2.4.1. <i>Evolution des opérations par chèque</i>	<i>51</i>
2.4.2. <i>Evolution des incidents de paiement</i>	<i>51</i>
2.4.3. <i>Evolution des virements.....</i>	<i>51</i>
2.5. Secteur de la microfinance	51
2.6. Secteur des assurances	52
2.7. Marché financier	57
BIBLIOGRAPHIE.....	58
ANNEXE : Stratégie et orientation de la politique monétaire de la BEAC	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des concours de l'institut d'émission au Trésor	30
Tableau 2 : Situation des crédits consolidés sur l'Etat.....	30
Tableau 3 : Evolution de la liquidité générale des banques	31
Tableau 4 : Injections de liquidités	31
Tableau 5 : Reprises de liquidités	31
Tableau 6 : Evolution des taux directeurs de la B.E.A.C et des conditions de banque.....	33
Tableau 7 : Evolution des réserves obligatoires.....	35
Tableau 8 : Evolution des avoirs extérieurs nets.....	36
Tableau 9 : Evolution de la trésorerie de l'Etat	36
Tableau 10 : Situation de la trésorerie de l'Etat (en mds.)	36
Tableau 11 : Contreparties des ressources du système monétaire	37
Tableau 12 : Les composantes de la masse monétaire	38
Tableau 13 : Evolution de la monnaie fiduciaire	38
Tableau 14 : Evolution des dépôts par nature	40
Tableau 15 : Evolution des dépôts par unités institutionnelles.....	40
Tableau 16 : Evolution des dépôts par région	41
Tableau 17 : Nombre d'agences/guichets par banque	41
Tableau 18 : Réseau bancaire par régions et par villes	42
Tableau 19 : Evolution du bilan consolidé des banques	44
Tableau 20 : Banques en activité et leurs principaux indicateurs en 2012	45
Tableau 21 : Hors-bilan consolidé des banques.....	46
Tableau 22 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques	47
Tableau 23 : Evolution des crédits à la clientèle par nature (en milliards).....	48
Tableau 24 : Evolution des crédits par unités institutionnelles	49
Tableau 25 : Evolution des crédits bancaires par secteur d'activité	49
Tableau 26 : Evolution des opérations sur chèque.....	51
Tableau 25 : Evolution des incidents de paiement.....	51
Tableau 28 : Evolution des virements	51
Tableau 29 : Placements des sociétés d'assurance	53
Tableau 30 : Comparaison des encours des placements des sociétés d'assurance	53
Tableau 31 : Evolution de l'encours des placements des sociétés d'assurance.....	54
Tableau 32 : Evolution de la répartition des placements des sociétés d'assurance par catégorie d'actifs.....	54

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Poids des zones d'échange en 2011 et 2012	22
Figure 2 : Perspectives de la croissance réelle par secteur.....	25
Figure 3 : Evolution des dépôts à vue.....	38
Figure 4 : Evolution des dépôts à terme.....	39
Figure 5 : Evolution des dépôts à régime spécial	39

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACE	Africa Coast to Europe
AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
ANGT	Agence Nationale des Grands Travaux
APME	Agence de Promotion des PME
APU	Administration Publique
ASAC	Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun
BAC	Banque Atlantique du Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BC-PME	Banque Camerounaise des PME
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française d'Investissements
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BRIC	Bésil, Russie, Inde et Chine
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAB	Central African Backbone
CBC	Commercial Bank of Cameroon
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CNC	Conseil National du Crédit
COBAC	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
CPM	Comité de Politique Monétaire
DAE	Direction des Analyses Economiques
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
EMF	Etablissement de Microfinance
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit Nationale Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
GECOMSA	Guinea Equatorial Comunicaciones Sociedad Anonima
GEI	Griffiths Energy International
IARDT	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
INS	Institut National de la Statistique
MINFI	Ministère des Finances
MPN	Turquoise sur Mer Profonde Nord
MTPS	Pôle Péage sur Mer Très Profond Sud
NFC	National Financial Credit
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Agence des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPCVM	Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise

PNB	Produit Net Bancaire
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
RCA	République centrafricaine
SCB	Société Camerounaise de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SGBC	Société Générale de Banque au Cameroun
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYSTAC	Système de Télécompensation en Afrique Centrale
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TCM	Taux Créditeur Minimum
TDM	Taux Débiteur Maximum
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIPP	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
TISIP	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
TISP	Taux d'Intérêt sur les Placements
TOFE	Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TP	Taux de Pénalité
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank of Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Union Européenne
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
ZES	Zone Economique Spéciale

TITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL, SOUS-REGIONAL ET INTERNATIONAL

1.1. Situation de l'économie mondiale et environnement financier international

L'économie mondiale a été caractérisée au cours de l'année 2012 par une récession en Zone euro et une légère baisse de la croissance dans les pays émergents et en développement.

Au cours de l'année 2012, l'économie mondiale a affiché un taux de croissance de 3,2% contre 3,9% en 2011. Un nombre sans cesse croissant de pays développés sont retombés dans une récession, parfois à double creux. Il s'agit notamment des pays de la Zone euro qui a affiché une croissance négative (-0,6%) qui devrait demeurer identique en fin d'année 2013. Le niveau du PIB réel de la France est resté le même que celui atteint en 2011 et baissera de 0,2% selon les prévisions de la Banque de France. L'Allemagne qui a su mieux résister à la crise a tout de même connu un ralentissement de son rythme de croissance qui est passée de 3,1% en 2011 à 0,9% en 2012, et descendra à 0,3% au terme de l'exercice 2013 suivant ces mêmes prévisions.

Cette spirale descendante dans laquelle se sont inscrits de nombreux pays développés, s'est renforcée par un chômage élevé qui se prolonge en Europe et aux Etats Unis d'Amérique, une faiblesse de la demande globale aggravée par l'austérité budgétaire, un endettement public élevé et un système financier fragile.

S'agissant particulièrement du chômage, le pourcentage de la population active sans emploi est passé de 7,9% en 2011 à 8% en 2012 dans les pays avancés. Il est passé de 10,1% à 11,4% pour les pays de la Zone euro, dont de 9,7% à 10,2% pour la France.

Ces difficultés économiques que connaissent les pays développés ont impacté les économies des pays émergents et en développement, à travers l'affaiblissement de leurs exportations et la volatilité accrue des flux de capitaux et des prix des matières premières¹.

Leur taux de croissance réelle est passé de 6,2% en 2011 à 4,9% en 2012 et devrait légèrement remonter pour atteindre 5% en fin 2013 selon les prévisions de la Banque de France. Cependant, les grandes économies en développement sont également confrontées à des problèmes intérieurs, et certains pays tel que la Chine, font face à une décadence des investissements due notamment aux contraintes de financement dans certains secteurs clés de l'économie et d'une capacité de production excédentaire ailleurs.

On note de manière globale que la plupart des pays à faible revenu qui avaient jusque là relativement bien résisté au ralentissement économique des pays développés et à revenu intermédiaire, ont commencé à être aussi affectés par l'intensification des effets néfastes de la crise.

En revanche, le Japon qui était en récession au premier semestre 2011, causée en grande partie par la triple catastrophe du mois de mars (tremblement de terre, tsunami, accident nucléaire), a vu ses performances économiques nettement s'améliorer. Son taux de croissance réelle est passé de -0,6% en 2011 à 1,9% en 2012, et devrait atteindre 2% en fin 2013. Le taux de chômage est passé de 4,5% à 4,4% sur la même période et devrait tomber à 4,1% en 2013. L'inflation a été très bien maîtrisée malgré les catastrophes naturelles et la crise, le niveau général des prix étant resté stable en 2012, et devrait n'augmenter que de 0,1% en fin 2013.

De manière globale, le FMI estime que les perspectives pour les années 2013 et 2014 restent bonnes, car la croissance réelle devrait atteindre respectivement 3,1% et 3,8%.

¹ ONU/DAES, Perspectives pour la croissance économique mondiale et le développement durable, 2013.

En ce qui concerne les financements bancaires internationaux, en 2012, les encours de crédit détenus par les grands établissements bancaires se sont consolidés en enregistrant une légère augmentation de 1,0 % par rapport à fin 2011, pour se situer à 30 794 milliards de dollars. Les pays émergents et en développement ont bénéficié de 18,4% de ces financements, soit 5 654 milliards en 2012, contre 17,3 % en 2011 et 16,5 % en 2010.

Sur le marché des changes, la chute de l'euro par rapport au dollar entamée depuis le début du mois de mai 2011, s'est poursuivie jusqu'au terme du mois de juillet 2012. Cette dépréciation de l'euro est le fait des inquiétudes suscitées par les crises budgétaires effectives ou anticipées dans certains pays de la zone.

Elle s'est par la suite appréciée jusqu'à la fin du mois de janvier 2013, avant d'entamer un nouveau repli qui pourrait perdurer, car la reprise en cours aux Etats-Unis a permis à la Réserve fédérale d'envisager l'arrêt de l'irrigation monétaire de l'économie, et ceci milite en faveur d'une réappréciation du dollar.

En ce qui concerne la politique monétaire, compte tenu du ralentissement de la croissance et de la crise de l'emploi qui s'est poursuivie, la plupart des Banques centrales des grandes économies ont maintenu leurs taux directeurs à des niveaux bas tout au long de l'année 2012, notamment la Banque Centrale du Japon, la Réserve Fédérale, et la Banque Centrale Européenne. La Grande Bretagne a gardé son principal taux directeur inchangé.

Il est attendu que la Réserve Fédérale maintienne son taux directeur le plus bas possible tant que le taux de chômage resterait au dessus de 6,5% et que le taux d'inflation ne dépasserait 2,5%².

En Chine également, la Banque centrale a baissé son principal taux directeur de 31 points de base à 6,0% le 05 juillet 2012³.

Les prix des matières premières ont continué leur augmentation tout en restant volatiles

Tout comme en 2011, les prix de nombreuses matières premières ont été aussi élevés, et ont connu plusieurs épisodes de volatilité prononcée. Après avoir atteint un grand pic au cours du premier trimestre de l'année 2012. En effet, dans le sillage des opérations de refinancement à long terme de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui avaient fait croire dans un bref instant à une reprise économique rapide, les prix de la plupart des matières premières ont légèrement diminué au cours du deuxième trimestre 2012. Les prix des aliments et du pétrole sont restés élevés au troisième trimestre, toutefois, en raison d'évènements climatiques défavorables dans certains pays et d'un regain de tensions au Moyen-Orient. Cependant, les prix des minéraux, des métaux et des minerais ont continué à baisser en raison de la faible activité économique mondiale.

Selon les prévisions de l'ONU, la période d'amélioration des termes de l'échange au cours des dernières années dont les exportateurs de matières premières ont bénéficié, laisse planer des risques de pressions baissières sur les prix. Cette hypothèse tient de ce que dans un contexte de liquidité abondante, la spéculation financière et le développement de nouveaux produits financiers adossés à des matières premières vont probablement encore amplifier la volatilité sur les marchés des matières premières. Les prix des produits alimentaires devraient se modérer quelque peu avec le ralentissement de la demande mondiale pour autant que les conditions météorologiques ne deviennent pas plus défavorables à nouveau. Toutefois, étant donné que les marchés sont très serrés et

² Central Bank of China, 2013 Financial Stability Report.

³ Source : www.cbrates.com

que les ratios stocks-utilisations sont très faibles pour la plupart des aliments de base, même des chocs d'offre mineurs pourraient provoquer de nouvelles hausses de prix.

Incertitudes et risques d'une nouvelle récession mondiale

D'après le FMI⁴, les perspectives de l'économie mondiale restent exposées à des risques de dégradation : de vieux risques subsistent, mais de nouveaux risques sont apparus, notamment la possibilité d'un ralentissement plus prolongé de la croissance dans les pays émergents, surtout étant donné les risques d'un affaiblissement de la croissance potentielle, d'un ralentissement du crédit et peut-être d'un durcissement de la situation financière si la fin attendue de la relance monétaire aux États-Unis entraîne des renversements soutenus des flux de capitaux.

Les projections de l'ONU corroborent ces risques relevés par le FMI. Les Nations Unies craignent une aggravation de la crise de la zone euro ; une sorte de "falaise fiscale"⁵ aux États-Unis et un atterrissage brutal de la croissance économique en Chine pourrait provoquer une nouvelle récession mondiale.

En effet, le scénario de référence de l'ONU est soumis à des incertitudes et des risques importants, principalement des risques à la baisse. Premièrement, dans ce scénario, la crise économique dans la zone euro pourrait continuer à s'aggraver et créer davantage de remous pour les raisons suivantes : (i) la dynamique dangereuse entre la fragilité du secteur bancaire et la crise de la dette souveraine pèsent négativement sur les bilans des gouvernements et des banques ; (ii) les politiques d'austérité budgétaire ne font qu'exacerber la crise économique : les efforts d'assainissement budgétaire menés simultanément par de nombreux pays résultent en un affaiblissement de la demande, des revenus, et donc en une hausse de la dette, déclenchant ainsi des appels en faveur de nouvelles coupes budgétaires ; (iii) des possibles retards de la mise en œuvre du programme de rachats d'obligations souveraines sur le marché secondaire et d'autres mesures de soutien pour les membres qui en ont besoin. De tels retards pourraient survenir en raison de difficultés politiques à trouver un accord entre les pays qui ont besoin d'assistance et la troïka constituée de l'UE, la BCE et le FMI, et/ou en raison des effets néfastes des programmes d'austérité budgétaire et de difficultés plus grandes que prévus à mettre en œuvre des ajustements structurels.

En deuxième lieu, les États-Unis pourraient ne pas éviter la « falaise fiscale », qui pourrait empêcher le Congrès de parvenir à un accord sur un nouveau budget avec pour conséquence des coupes budgétaires automatiques, comprenant une baisse des dépenses publiques d'environ \$98 milliards par an pendant dix ans et des hausses d'impôts de \$450 milliards en 2013; sur la période 2013-2015, ces mesures amputeront le PIB d'environ 4%. Dans un pareil scénario, la croissance économique mondiale serait réduite de moitié à 1,2% en 2013 et, en 2015, la production mondiale serait de 2,5% inférieur à celui du scénario de référence. La perte pour les pays en développement représenterait environ 1% de leur PIB.

Un troisième risque réside dans la possibilité d'un atterrissage brutal de la croissance économique d'un ou plusieurs grands pays en développement et émergents, notamment

⁴ Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour du 09 juillet 2013.

⁵ Selon la définition du *Wall Street Journal*, « la "falaise fiscale" est le terme désignant la combinaison d'économies dans le budget de l'État et d'une augmentation des impôts, toutes deux programmées pour prendre effet le 1er janvier 2013 ». Faute d'un accord politique et financier entre la Chambre et la Maison Blanche, ces coupes budgétaires et ces hausses d'impôts seront alors automatiques.

la Chine. La croissance a ralenti nettement en 2012 dans un certain nombre de grandes économies en développement, dont le Brésil, la Chine et l'Inde, qui ont toutes connu une longue période de croissance soutenue avant la crise financière mondiale et ont réussi à se remettre rapidement en 2010 suite à la grande récession. Compte tenu des incertitudes au sujet de la demande extérieure et de divers défis qui leur sont propres, le risque d'une baisse plus importante que prévu de la croissance dans ces pays n'est pas négligeable. Dans le cas de la Chine, par exemple, les exportations ont continué de ralentir en 2012, en raison de la faible demande des pays développés. Dans la même période, la croissance de l'investissement, qui a contribué à plus de 50% de la croissance du PIB chinois dans les dernières décennies, a connu une décélération. Ceci est dû entre autres au renforcement de la réglementation du marché immobilier, à une relance budgétaire plus prudente et aux contraintes de financement rencontrées par les collectivités locales dans la mise en œuvre de nouveaux projets. En raison de ces facteurs, la croissance économique chinoise pourrait faiblir davantage que prévu. Si la croissance économique en Chine devait ralentir à environ 5% par an, les pays en développement pourraient subir une perte cumulée équivalant à environ 3% de leur PIB au cours des trois prochaines années (2013-2015) et le monde dans son ensemble subirait une perte d'environ 1,5%.

Pour inverser la tendance, les Nations Unies préconisent des actions à la fois mieux concertées et plus tranchantes afin de générer de la croissance et créer des emplois. Elles pensent qu'il faut notamment : (i) résoudre les trois incertitudes politiques ci-dessus évoquées par un changement d'approche et une meilleure prise en compte des retombées internationales des politiques nationales ; (ii) rendre les politiques budgétaires plus anticycliques, plus favorables à la création d'emplois et plus équitables⁶ ; (iii) attaquer à la racine l'instabilité des marchés financiers mondiaux en trouvant une plus grande synergie entre la relance monétaire et budgétaire, et en accélérant la réforme du secteur financier dans son ensemble, y compris le système bancaire de l'ombre ; (iv) mettre à la disposition des pays en développement, des ressources suffisantes.

1.2. Performances économiques des pays africains en 2012 et perspectives

En dépit des troubles politiques en Afrique du Nord et du ralentissement économique dans les économies développées, les économies africaines se sont mieux portées en 2012. Le taux de croissance a été de 5,1%⁷. Les plus fortes croissances ont été notées en Afrique de l'Ouest (6,4%) et en Afrique de l'Est (6,1%), suivies de l'Afrique du Nord (5,6%), l'Afrique Centrale (5,5%) et de l'Afrique du Sud (3,6%).

Pour les années 2013 et 2014, les taux de croissance économique prévus de l'ensemble des pays africains sont de 4,6% et 5,1% respectivement.

⁶ En effet, l'ONU recommande de se focaliser sur un certain nombre de priorités. Une première priorité de l'ajustement budgétaire devrait être de fournir un soutien plus direct à la production et à la croissance de l'emploi en stimulant la demande globale tout en développant une stratégie assurant la viabilité budgétaire à moyen-long terme. En outre, comme les multiplicateurs budgétaires sont plus puissants en période de récession, ils pourraient être renforcés en faisant évoluer les priorités budgétaires pour favoriser les dépenses qui génèrent de la croissance, par exemple en revenant sur les coupes des investissements publics et en renforçant les subventions à l'embauche. En outre, les effets redistributifs des politiques fiscales devraient être dûment pris en considération, non seulement pour des raisons d'équité, mais aussi en raison de leurs implications pour la croissance et la création d'emplois. Enfin, la reprise économique peut être renforcée à court et à plus long terme en s'appuyant sur la « croissance verte » grâce à des incitations fiscales et des investissements dans les infrastructures et les nouvelles technologies.

⁷ ONU, World Economic Situation and Prospects 2013, Update as of mid-2013.

Malgré ces taux de croissance élevés dans la plupart des pays africains au cours de ces dernières années, le principal problème est celui du chômage. Plusieurs pays en développement d'Afrique continuent à faire face à des difficultés structurelles du marché de l'emploi, notamment un faible taux d'occupation de la population active, particulièrement celle des femmes, un fort taux de chômage des jeunes, un fort taux du secteur informel dans l'économie et une coexistence de la mauvaise qualité de l'emploi et du faible niveau de la productivité.

1.3. Evolution de la situation économique et financière des pays de la CEMAC

Au cours de l'année 2012, la croissance économique de la CEMAC est demeurée soutenue, en liaison avec le dynamisme des industries extractives, qui ont bénéficié de flux d'investissements directs accrus. L'industrie pétrolière, en dépit de la diminution de la production de brut, a profité du maintien à des niveaux élevés des cours internationaux du pétrole. L'activité économique a également été portée par l'augmentation de l'investissement public, notamment au Congo et au Gabon.

1.3.1. Evolution du secteur réel

Les performances observées dans les économies de la CEMAC ont porté davantage sur le secteur non pétrolier qui a affiché un taux de croissance de 6,2% contre 6,1% en 2011. Pendant ce temps, le secteur pétrolier qui représente 42% du PIB nominal de la CEMAC, a reculé de 1,1%.

Parmi les six pays membres, l'activité a été particulièrement vigoureuse en Guinée Equatoriale (+ 9,8 % contre + 7,7 % en 2011) et au Tchad (+ 8,7 % contre + 1,4 %). La croissance s'est consolidée au Cameroun (+4,6% contre 4,1%), tandis que le rythme de la croissance du PIB a ralenti au Congo (+ 3,4 % contre + 5,8 % en 2011) et au Gabon (+ 5,0 % contre + 8,5 % en 2011).

Comme en 2011, la croissance du secteur réel a été soutenue par le dynamisme de la consommation, qui a contribué à hauteur de 7,7 points à la hausse du PIB réel, et, dans une moindre mesure, par le maintien d'un niveau élevé de formation brute de capital fixe, tant publique que privée, dont l'apport a représenté, respectivement, 2,0 points et 1,6 point. Les échanges extérieurs ont en revanche obéré la croissance réelle de 5,6 points, du fait d'une forte progression des importations de biens et services, face à une stagnation relative des exportations dominées par les hydrocarbures.

1.3.2. Inflation

Contrairement au rythme observé en 2011, la croissance annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation des ménages s'est sensiblement accélérée en 2012, pour atteindre 3,8 %, contre 2,7% en 2011, soit un niveau supérieur à la norme communautaire fixée à 3 %. En glissement annuel à fin décembre, l'indice des prix à la consommation a progressé de 3,3 %, contre 3,9 % fin 2011, reflétant un apaisement progressif des tensions inflationnistes au cours des derniers mois de l'année.

Toutefois, la résurgence des tensions inflationnistes a été particulièrement marquée au Congo et au Gabon, du fait d'une demande intérieure soutenue et à Brazzaville, en raison des destructions provoquées par l'explosion du dépôt de munitions de Mpila. Les pays enclavés ont également connu des difficultés accrues d'approvisionnement des marchés locaux, liées à la faiblesse de l'offre locale de céréales au Tchad et à l'insécurité croissante en Centrafrique. Les tensions inflationnistes se sont en revanche atténuées au Cameroun et en Guinée équatoriale, dans un contexte de ralentissement de la hausse des cours internationaux des produits alimentaires et énergétiques.

1.3.3. Finances publiques

Contrairement aux tendances observées en 2011, les finances publiques des pays de la CEMAC se sont globalement et nettement dégradées en 2012, l'excédent budgétaire (base engagements, hors dons) de 2,4 % du PIB en 2011 laissant place à un déficit de 1,5 % en 2012. Cette évolution a résulté principalement d'une progression particulièrement rapide des dépenses publiques, notamment d'investissement.

Les recettes budgétaires (hors dons) quant à elles se sont accrues de 6,6 %, dans le sillage des recettes pétrolières, qui représentent près des deux tiers des recettes budgétaires totales en CEMAC, les recettes non pétrolières progressant pour leur part de 9,3 % sur l'année.

La pression fiscale mesurée par le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB non pétrolier, s'est stabilisée à 16,3 %.

En ce qui concerne les dépenses budgétaires, elles se sont accélérées pour atteindre une progression de 22,8 % contre 16,8 % en 2011. Cette hausse a concerné la quasi-totalité des catégories de dépenses. La progression des dépenses courantes a atteint 16,0 %, du fait d'une hausse marquée de la masse salariale (+12,4 %), des charges d'intérêts (+ 6,2 % contre une baisse de 12,6 % en 2011) et du dynamisme des autres dépenses courantes, de plus de 18 % d'une année sur l'autre.

S'agissant des dépenses en capital qui financent les projets de construction d'équipements, de réhabilitation et de développement des infrastructures, elles ont également fortement augmenté, pour atteindre 7 356,7 milliards, soit une hausse de 28,5 %, imputable principalement à l'accélération des investissements sur fonds propres (+ 31 %) au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Congo.

De manière globale, compte tenu de l'apurement d'arriérés à hauteur de 170,3 milliards, le solde base caisse a fait apparaître un déficit de 1,2 % du PIB, contre un excédent de 2,0 % du PIB en 2011.

1.3.4. Echanges extérieurs

A cause d'un creusement des déficits des balances des services et des revenus, l'excédent global des comptes extérieurs des pays de la CEMAC s'est replié de près de 43 % en 2012, passant de 1 369,6 milliards en 2011 à 760,8 milliards. En revanche, l'excédent de la balance commerciale est resté quasiment stable.

Les exportations quant à elles se sont accrues de 7%, en raison d'une légère progression en valeur tant des ventes de méthanol (+7,7%) que de pétrole (+7,1%).

Il en est de même des exportations de nombreux produits qui ont progressé de manière modérée, notamment les produits des industries extractives, comme le manganèse (+ 1,0 %) et le diamant (+ 12,0 %), et certaines cultures de rente du secteur agricole, comme la banane (+ 10,2 %) et le bois (+ 8,1 %).

A cause du contenu élevé en importations des programmes d'investissement publics mis en œuvre, et de l'importance des investissements pétroliers, les importations se sont accrues de 15,1 % en 2012.

En raison de la croissance de l'activité d'exploration pétrolière et d'une hausse des coûts des services de fret et d'assurance (+ 18,7 %), le déficit de la balance des services s'est creusé de 10,4 %.

L'augmentation des profits rapatriés par les compagnies pétrolières étrangères a entraîné l'aggravation du déficit de la balance des revenus de 4,5 %, le portant à – 8 407,4 milliards.

Du fait de l'accroissement des transferts publics nets de 87,9 milliards en 2011 à 131,6 milliards en 2012 (traduisant d'importants flux d'aide publique au développement, hors annulations de dette, notamment pour le financement des infrastructures énergétiques et de transport), l'excédent de la balance des transferts courants s'est accru de 13,8 %, pour ressortir à 277,4 milliards, en dépit du recul des transferts privés nets.

Au final, le solde global de la balance des paiements a continué à dégager un excédent significatif en 2012, de l'ordre de 1,7 % du PIB, qui a débouché sur une augmentation des réserves officielles nettes de 767,6 milliards.

1.3.5. Respect des critères de convergence

La situation de la convergence en fin d'année 2012 a évolué de manière contrastée, l'amélioration des conditions économiques s'accompagnant d'un renforcement des tensions inflationnistes. Deux pays, le Cameroun et le Gabon, ont respecté les quatre critères. Si la Guinée équatoriale et le Tchad ont continué de respecter trois critères sur quatre, le Congo n'en respecte en revanche plus que deux. La Centrafrique n'a respecté qu'un critère de convergence au 31 décembre en 2012.

1.3.5. Situation économique et financière par pays et perspectives⁸

CONGO

D'après le rapport de la Zone franc au titre de l'exercice 2012, la croissance économique s'est significativement ralentie en 2012 au Congo, revenant à 3,4 % contre 5,8 % en 2011 et 9,5% en 2010. Cette baisse du rythme de la croissance est le fait principalement du recul de la production de pétrole. La consommation et les investissements publics sont demeurés dynamiques, contribuant à la progression du PIB à hauteur de 5,7 points. Les exportations nettes ont également apporté une contribution négative à la croissance (-10,4 points), mais moindre qu'en 2011 (-17,2 points) du fait d'un ralentissement des importations de biens et services liés aux investissements pétroliers.

Le taux d'investissement a continué d'augmenter en 2012 pour atteindre près de 65 % du PIB, contre 61,3 % en 2011.

Le *secteur primaire* a contribué négativement à la croissance du PIB de 2,4 points, reflétant essentiellement le repli de la valeur ajoutée du PIB pétrolier (-2,9 points), en dépit de la reprise des activités agricoles qui s'est poursuivie (+0,2 point). Les productions vivrières ont progressé de 2,6 %, alors que la production de certaines cultures d'exportation ont fortement reculé telles que celle du sucre (-23 %), résultant d'une pluviométrie insuffisante et irrégulière, et surtout des rondins d'eucalyptus, dont la production s'est réduite de moitié en un an compte tenu des destructions subies dans certains massifs.

Comme en 2011, en lien avec la reprise de la demande provenant notamment des pays asiatiques, et des prix à l'exportation, l'activité du secteur de la sylviculture, qui représente 2,6 % du PIB, a progressé de plus de 12,0 % en 2012, contribuant à la croissance à hauteur de 0,3 point (contre 0,6 point en 2011).

⁸ Il s'agit d'une présentation synthétique de la situation économique et financière de chacun des cinq autres pays de la CEMAC en dehors du Cameroun, dont la situation est présentée en détail dans la section 1.4.

La contribution des industries extractives à la croissance réelle a été négative à hauteur de - 2,9 points, après - 1,2 point en 2011, du fait notamment du recul de la production pétrolière. La production de pétrole est en effet passée de 14,9 à 13,5 millions de tonnes entre 2011 et 2012, soit une baisse de 9,7 %, en dépit de la mise en production du site de Libondo, en mars 2011, qui dispose d'un potentiel de production de 8 000 à 12 000 barils par jour. Afin de maintenir le niveau de la production, les autorités congolaises ont autorisé l'exploration et/ou l'exploitation des champs de Moho Nord, Moho Bilondo phase 1 Bis, Pôle Pégase sur mer très profonde Sud (MTPS) et Turquoise sur mer profonde Nord (MPN) ainsi que de Lianzi, dont la mise en production est prévue pour 2015, sur la zone d'intérêt commun avec l'Angola. S'agissant de Moho Nord, Total a annoncé un projet d'investissement de 10 milliards de dollars pour une mise en production prévue en 2015. Une commande de 700 millions de dollars pour une plateforme à lignes tendues et une unité de production pour 1,3 milliard de dollars a été passée auprès de Hyundai Heavy.

Les réserves pétrolières prouvées du Congo sont estimées à 200 millions de tonnes, soit environ quinze années de production à son rythme actuel.

En ce qui concerne le *secteur secondaire*, sa contribution à la croissance a été positive (+1,5 point contre 1,7 point en 2011), grâce au dynamisme du secteur du BTP, dont l'activité s'est accrue de 28 %, grâce notamment à la mise en œuvre des programmes d'investissements publics. L'activité manufacturière s'est également accrue de 4,7 %, contre + 10,1 % pour celles de l'énergie et de la distribution d'eau.

La contribution du *secteur tertiaire* a été quasiment la même que celle observée en 2011, passant de 3,9 points à 3,8 points en 2012. Cette contribution est restée stable en dépit du ralentissement des activités de commerce, d'hôtellerie et de restauration (+ 0,5 point, contre + 0,8 point en 2011) et des transports et télécommunications (+ 0,8 point, après 1,2 point en 2011). Les services non marchands ont pour leur part fortement soutenu la croissance (+ 2,4 points).

Dans le domaine des infrastructures de transport, d'importants travaux de construction et de rénovation des infrastructures routières et ferroviaires se sont poursuivis en vue de faciliter le transport de voyageurs et de marchandises entre le port de Pointe-Noire et Brazzaville.

Pour ce qui est du niveau général des prix, *l'inflation*, mesurée sur la base de la moyenne des prix prévalant à Pointe-Noire et à Brazzaville, a atteint 5,0 % en 2012, après 2,2 % en 2011, du fait, d'une part, du raffermissement de la demande intérieure, induite en particulier par les augmentations salariales appliquées dans le secteur public, et d'autre part, des difficultés d'approvisionnement des marchés de Brazzaville provoquées par les explosions de Mpila en mars 2012.

GABON

En 2012, le dynamisme de l'activité économique s'est atténué, la croissance du PIB réel revenant de 8,5 % en 2011 à 5,0 %. Cette croissance a été essentiellement tirée par la consommation, dont la contribution a représenté 5,0 points, tandis que le soutien de l'investissement a été moindre (2,3 points contre 7,1 points en 2011). Le ralentissement de l'investissement concerne aussi bien les programmes publics (- 0,8 point en 2012 contre 1,6 point en 2011), que les investissements pétroliers, qui avaient été particulièrement soutenus au cours des deux années précédentes. Les exportations nettes ont contribué négativement à l'activité économique à hauteur de - 2,3 points, après - 1,7 point en 2011.

Depuis quatre années, les autorités ont engagé un important train de réformes destinées à accroître de manière durable le potentiel de croissance du Gabon, à travers la diversification du tissu productif et l'amélioration du climat des affaires. L'objectif de cette stratégie est de transformer le pays en économie émergente d'ici à 2025. Ce nouveau cadre stratégique, baptisé « Gabon émergent », se décline suivant trois composantes : « Gabon industriel » (développement du secteur secondaire), « Gabon vert » (développement durable et écotourisme) et « Gabon des services » (économie du savoir).

Au cours de l'année 2012, le **secteur primaire** a contribué négativement à la croissance du PIB réel, à hauteur de - 0,5 point, du fait d'une contraction des activités extractives (- 0,9 point en 2012, contre + 0,2 point en 2011), résultant de la baisse de la production de pétrole. En revanche, l'activité sylvicole s'est redressée, soutenant la croissance à hauteur de 0,1 point, après - 0,8 point en 2011, les exportations de produits transformés (sciages, placages) se substituant progressivement aux exportations de grumes, interdites depuis 2010.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « Gabon émergent », des efforts de valorisation et de diversification des ressources pétrolières et minières ont été entrepris par les autorités.

Concernant le **secteur secondaire**, sa contribution à la croissance du PIB s'est établie à 1,8 point, contre 3,7 points en 2011. Ce ralentissement provient essentiellement d'une baisse de régime des activités manufacturières et énergétiques, dont la contribution est passée de 1,7 point en 2011 à 0,3 point en 2012. Le développement de ce secteur constitue l'une des priorités de la stratégie de diversification contenue dans le « Gabon émergent », les autorités ayant créé deux Zones Economiques Spéciales (ZES), bénéficiant d'avantages fiscaux, situées à Nkok, près de Libreville, et à Port-Gentil. La ZES de Nkok, inaugurée en septembre 2012, devrait être aménagée d'ici à 2015, sur 1 126 hectares, pour un coût global d'environ 250 milliards de francs CFA. La zone spéciale devrait accueillir une soixantaine d'entreprises, dont Olam Palm Gabon. L'industrie forestière qui accueillera à terme trois usines (tranchage, sciage et déroulage), devra occuper 40 % de l'espace.

Pour ce qui est de la politique de développement des infrastructures, structures, l'Agence nationale des grands travaux (ANGT) a lancé en 2012 un plan d'investissement sur quatre ans pour 20 milliards de dollars, dont 13 milliards doivent être affectés à l'extension du réseau routier, de 1 380 kilomètres en 2012 à 5 800 kilomètres en 2020. Une enveloppe de 5,5 milliards serait consacrée à la rénovation du Transgabonais, ligne ferroviaire de plus de 650 kilomètres reliant Libreville à Franceville, pour assurer en particulier le transport du minerai de fer à partir du gisement de Belinga. Enfin, 2 milliards de dollars seront également investis pour la rénovation des ports et aéroports du pays.

Les autorités ont également prévu des investissements dans le secteur de l'énergie à hauteur de 2,3 milliards d'euros sur la période 2010-2020, avec notamment la construction de trois barrages, qui devraient entrer en service en 2013. La construction de deux centrales hydroélectriques de, respectivement, 70 mégawatts dans la province de Ngounié et de 52 mégawatts dans le nord, est également envisagée, pour un coût total de 222 millions d'euros, financé pour 77 millions d'euros sur fonds propres et 145 millions par la BAD, la BDEAC et des bailleurs de fonds bilatéraux.

Du fait d'une moindre contribution des services de transports et de communication (0,2 point, contre 0,6 point en 2011) et des autres services (contribution de 0,7 point, contre

1,9 point en 2011), la contribution du **secteur tertiaire** à la croissance réelle s'est établie à 3,6 points en 2012 contre 4,3 points en 2011. Dans le secteur de l'écotourisme, la construction de six hôtels et « lodges » de luxe, situés à Libreville et dans cinq parcs nationaux, est évaluée à 60 millions de dollars.

Le secteur des télécommunications a également bénéficié d'un accord de prêt de 58 millions de dollars signé en mai 2012 avec la Banque mondiale afin d'accroître la couverture géographique des réseaux à bande passante de grande capacité et diminuer les coûts des services de communication.

Concernant l'évolution des prix, le **taux d'inflation** a légèrement accéléré en 2012, pour s'établir à 2,6 % en moyenne annuelle (après 1,2 % en 2011), la hausse des prix ayant été pour partie contenue par une suspension temporaire de la TVA sur neuf groupes de produits alimentaires entre septembre et décembre 2012. Les tensions inflationnistes ont résulté du dynamisme de la demande intérieure face à une offre locale insuffisante, et plus particulièrement de la hausse des prix des denrées alimentaires et des services de transports publics.

GUINEE EQUATORIALE

Le taux de croissance en Guinée Equatoriale a été le plus élevé en Zone CEMAC. Le PIB réel a progressé de 9,8 %, après 7,7 % en 2011. Cette croissance résulte de la hausse de la consommation finale (contribution au PIB de 16,4 points), publique (3,2 points) mais surtout privée (13,2 points).

La formation brute de capital fixe a également fortement contribué à la croissance, à hauteur de 27,3 points, grâce à l'accélération des programmes d'investissements publics (17,3 points), alors que les exportations nettes ont obéré la croissance réelle à hauteur de 33,9 points.

Du fait de la hausse de la production pétrolière, la contribution du **secteur primaire** à la croissance est devenue positive en 2012 (2,1 points contre - 0,6 point en 2011), après avoir l'obéré depuis 2009.

S'agissant particulièrement de la production pétrolière, elle a progressé de 7,2 %, passant en un an de 13,9 à 14,9 millions de tonnes, contribuant ainsi à la croissance à hauteur de 1,9 point (après - 0,5 point en 2011). La Guinée équatoriale est ainsi redevenue le premier producteur de pétrole de la CEMAC, avec des réserves prouvées de 200 millions de tonnes, soit treize années de la production actuelle.

Cette augmentation de la production s'appuie notamment sur la mise en production du champ d'Aseng (50 000 barils/jour) au début de l'année 2012. Cette société détient également 45 % du champ d'Alen au large de Bioko, dont la mise en exploitation (40 000 barils/jour) devrait intervenir à la fin de 2013, pour un investissement de 1,3 milliard de dollars. La production de ces deux gisements devrait compenser le recul de la production des six autres champs déjà en exploitation.

À la fin de 2012, huit nouveaux contrats d'exploration impliquant de nouveaux acteurs sur le marché ont été signés concernant des blocs situés au large de l'île de Bioko et, en onshore, au Rio Muni. Enfin, la construction d'une raffinerie de pétrole située à Mbini sur la partie continentale, d'une capacité de 20 000 barils/jour, devrait assurer l'autosuffisance du pays en produits raffinés.

En revanche, la production du secteur gazier a reculé de près de 2% en 2012.

La valeur ajoutée du secteur agricole, qui ne représente que 1% du PIB, a progressé quant à elle de 5,7 % en 2012, contribuant à la croissance du PIB à hauteur de 0,1 point. L'activité du secteur sylvicole a eu un impact positif de 0,1 point sur la croissance, grâce à un accroissement de la production de grumes de 35,5 %.

La contribution du **secteur secondaire** à la croissance a quant à elle légèrement fléchi, s'établissant à 6,3 points en 2012, contre 6,8 points un an plus tôt, du fait du recul de la production de méthanol (-0,9 point, contre + 4,2 points en 2011), à cause de l'épuisement graduel de certains gisements. Le dynamisme du secteur secondaire est ainsi imputable à l'activité très soutenue du secteur de la construction (6,9 points, contre 2,4 points). De nombreux projets entamés au cours des précédents exercices se sont poursuivis en 2012, tels que la modernisation du port de Malabo, les chantiers relatifs aux centres industriels et universitaires d'Oyala et la finalisation du nouvel aéroport de Corisco. D'importants projets de construction d'infrastructures urbaines sont en cours de réalisation dans la ville de Mbini (Rio Muni), dans le sillage de la construction de la raffinerie de pétrole.

Le **secteur tertiaire** a contribué à la croissance à hauteur de 1,4 point, grâce au dynamisme des services financiers et immobiliers (0,6 point) et des administrations publiques (0,3 point). L'activité du secteur des transports et communications et les autres services, dont la contribution à la croissance du PIB demeure modeste (0,2 point), s'est inscrite en forte hausse en 2012 (+ 22 %), grâce notamment à l'extension progressive de la couverture de téléphonie mobile⁹.

Par ailleurs, la Guinée équatoriale a été reliée en décembre 2012 au câble optique sous-marin Africa Coast to Europe (ACE), reliant l'Europe à l'Afrique du Sud via la desserte de vingt-et-un pays de la côte ouest de l'Afrique et dont l'exploitation opérationnelle et commerciale a été confiée au groupe Orange en qualité de maître d'œuvre du consortium international.

L'apport des secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration s'est établi à 0,2 point, en léger retrait par rapport à 2011 (0,3 point).

Les tensions inflationnistes se sont considérablement atténuées du fait d'un affaiblissement relatif de la consommation privée par rapport à 2011 et d'une augmentation de l'offre agricole. L'**inflation** s'est finalement établie à 3,6% en moyenne annuelle, après 4,8 % en 2011. En glissement annuel, elle s'est limitée à 2,6 % en décembre 2012, marquant ainsi un net recul en fin d'année.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La République Centrafricaine a affiché un taux de croissance de 3,9% en 2012, contre 3,3% en 2011. L'activité a été soutenue par un rebond de la consommation privée, dont la contribution à la croissance s'est établie à 3,7 points, partiellement compensée par la contraction de la consommation publique (- 0,9 point).

La contribution de la formation brute de capital fixe, aussi bien privée que publique, a été de 0,9 point. En revanche, l'atonie de la demande externe s'est traduite par une

⁹ Les opérateurs de la téléphonie mobile en Guinée Equatoriale sont : Getesa (filiale commune de l'État et du groupe Orange) et Hits Guinea Ecuatorial, filiale du groupe saoudo-koweïtien Hits Telecom. Par ailleurs, un nouvel opérateur, Guinea Ecuatorial Comunicaciones Sociedad Anonima (GECOMSA), issu d'un partenariat entre le gouvernement équato-guinéen (51 % des actions) et la Chine (49 %), a obtenu une licence au cours du premier trimestre 2012.

détérioration du solde de la balance des biens et services, dont la contribution nette à la croissance a été négative de 0,7 point.

Avec un poids de 49% dans le PIB, le **secteur primaire** a contribué à la croissance réelle à hauteur de 1,2 point, notamment porté par la production agricole de subsistance (0,7 point).

Selon les statistiques agricoles disponibles, les principales productions vivrières telles que le manioc, le mil et le maïs ont globalement augmenté de l'ordre de 2 % en un an, de même que l'élevage, qui a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,2 point.

Pour ce qui est des cultures d'exportation, la production de coton-graine a enregistré une progression exceptionnelle de 85 % en 2012. Le dynamisme de la production s'explique par la relance de la filière coton, en partenariat avec l'Agence chinoise d'Investissement (China SDIC) pour un montant de 15,9 milliards, qui a permis une extension des surfaces cultivées et donc des rendements, et par une revalorisation de 25 francs CFA du prix d'achat au producteur. Par ailleurs, une usine d'égrenage du coton a été inaugurée à Bossangoa en décembre 2012, où pourront être produites 30 000 tonnes de coton-fibre par an. La production de café a légèrement augmenté en 2012 de 1,6 %, du fait d'une revalorisation du prix d'achat aux producteurs qui est passé de 145 francs en 2011 à 200 francs en 2012. Par contre, l'activité de la sylviculture s'est contractée de 3,9 % par rapport à 2011, entraînant ainsi une contribution négative de 0,1 point à la croissance.

Le Gouvernement, afin de valoriser les surfaces boisées par la revente de crédits carbone, a concédé des droits sur la conservation d'une zone boisée de plus de 2,4 millions de km², représentant 12 millions de crédits carbone, contre une part sur les recettes générées pendant les vingt ans qui viennent, soit au cours actuel de 6 euros par tonne des revenus théoriques de 35 millions d'euros.

La contribution du **secteur secondaire** à la croissance du PIB s'est renforcée en 2012, pour s'établir à 0,7 point, après 0,3 point en 2011. L'activité du BTP est ressortie en hausse de 9,5 % en 2012, après avoir enregistré une contraction de 3,1 % en 2011, tandis que la contribution de l'industrie manufacturière à la croissance du PIB s'est maintenue à 0,4 point.

Afin de mettre fin au déficit d'énergie électrique caractérisé par de multiples délestages, le Gouvernement Centrafricain et la République Populaire de Chine ont signé en 2010 un contrat pour la réalisation d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur le barrage de Boali. La production d'électricité espérée de ce projet est de 38 mégawatts, soit une multiplication par plus de deux de la capacité de production du pays.

Le **secteur tertiaire** quant à lui a apporté une contribution de 0,6 point à la progression du PIB réel, contre 1 point en 2011, portée par le dynamisme des activités du commerce, des transports et des communications (+ 2,8 %).

Par ailleurs, dans le domaine des télécommunications, la construction du réseau national de transmission par fibre optique et de l'interconnexion vers des câbles sous marins, dans le cadre du projet Central African Backbone (CAB), est en cours.

Contrairement à la tendance observée en 2010 et 2011, **l'inflation** s'est nettement accélérée en 2012, la progression de l'indice des prix atteignant, en moyenne annuelle, 5,9 % en 2012, contre 1,2 % un an auparavant. Ce renforcement des tensions inflationnistes renvoie pour l'essentiel d'une part à des difficultés locales d'approvisionnement des produits alimentaires de base, et d'autre part à

deux augmentations successives de 30 francs CFA en janvier et 40 francs CFA en juin du litre de pétrole lampant.

De manière globale, il y a lieu de noter que la crise politique qui secoue le pays depuis la fin du premier trimestre 2013 obérisera fortement la croissance de l'économie centrafricaine.

TCHAD

La croissance économique au Tchad a évolué de façon exceptionnelle en 2012. Le PIB réel a augmenté de 8,7 % contre 1,4 % en 2011, sous l'effet de la hausse de la demande intérieure, dont la contribution à la croissance a atteint 14,6 points. Cette vigueur de la croissance tient à un niveau d'investissement élevé, tant public (6,7 points de contribution à la croissance) que privé, en particulier dans le secteur pétrolier (3,1 points). Les exportations nettes ont contribué négativement à la croissance, à hauteur de - 5,9 points en 2012, après + 1,9 point en 2011.

Le **secteur primaire** a apporté une contribution positive à la croissance réelle en 2012, à hauteur de 4,9 points, contre - 6,2 points en 2011. Les principales productions vivrières (mil, manioc, sorgho, arachide) se sont accrues de 53,4 %, grâce à une pluviométrie favorable et à l'augmentation des surfaces cultivées.

Le secteur de l'élevage, qui bénéficie, depuis juin 2012, d'un soutien financier de la BAD de 7,8 milliards pour l'établissement de couloirs de transhumance, est demeuré dynamique, le cheptel s'accroissant de l'ordre de 2,5 % au cours de l'année.

En ce qui concerne la production pétrolière, elle s'est légèrement repliée (- 3,4 %), revenant de 5,9 à 5,7 millions de tonnes en 2012 et contribuant ainsi négativement à la croissance à hauteur de - 0,4 point. La mise en exploitation du gisement de Bongor au sud-ouest du Tchad, avec une capacité de 60 000 barils/jour en 2012, a compensé partiellement la baisse de production de Doba et a permis d'alimenter d'ores et déjà la raffinerie de Djermaya, à proximité de N'Djamena. S'agissant de l'exploration pétrolière, des permis ont été accordés à une société canadienne, Griffiths Energy International (GEI), pour l'exploration des gisements au sud du pays.

Le **secteur secondaire** qui est dominé par la transformation de matières premières agricoles, a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,7 point, contre - 0,2 point en 2011. Cette accélération résulte essentiellement de la reprise des industries manufacturières, dont la contribution a atteint 1,1 point en 2012, contre 0,7 point en 2011, les activités de traitement du coton ayant bénéficié de la bonne récolte de 2012. En revanche, l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) a contribué négativement à la croissance réelle (- 0,9 point), du fait notamment d'une réorientation des investissements vers les secteurs des télécommunications et de l'énergie.

Le secteur tertiaire a soutenu la croissance du PIB à hauteur de 4,3 points en 2012, portée tant par les services des administrations publiques (+ 25,8 %) que par les bonnes performances du secteur des transports et des télécommunications (+ 10,1 %). Le développement du secteur des télécommunications devrait être facilité par l'interconnexion des réseaux de fibres optiques du Tchad et du Cameroun, en mars 2012. Outre d'importants financements nationaux, la construction du réseau national de fibre optique a bénéficié de financements de la Banque mondiale d'un montant de 30 millions de dollars.

Pour ce qui est de l'inflation, les prix à la consommation, qui avaient progressé de 2,0 % en 2011, ont enregistré une hausse de 7,5 % en 2012. Ces tensions inflationnistes ont été

essentiellement imputables à la faiblesse de l'offre agricole résultant d'une campagne 2011-2012 médiocre à la suite de chocs climatiques. Toutefois, en raison du recul des prix des produits vivriers en fin d'année après une bonne campagne 2012-2013, l'inflation est revenue en décembre, en glissement annuel, à 2,1 %.

1.4. Situation économique et financière du Cameroun et perspectives

1.4.1. Evolution de l'économie camerounaise au cours des trois dernières années

a) Croissance et prix

Tirée à la fois par le dynamisme de la consommation intérieure, principalement privée, et celui de la formation brute de capital fixe, la croissance économique est demeurée forte en 2012, la hausse du PIB réel estimée étant de 4,6%, contre 4,1% en 2011.

Les secteurs tertiaire et secondaire tirent la croissance avec des contributions respectives de 2,6 et 1,2 points.

Dans le **secteur primaire**, la croissance est de 2,7% en 2012 contre 3,1% en 2011. Le ralentissement est imputable à la contreperformance de l'agriculture industrielle et d'exportation (-3,7%) et la sylviculture (-0,2%). Pour la deuxième année consécutive, l'agriculture industrielle et d'exportation grève la croissance (-0,06 point contre -0,03 point en 2011). La baisse dans l'agriculture industrielle et d'exportation, pourvoyeuse de devises, est consécutive aux conditions climatiques défavorables pour les cultures de caoutchouc et d'huile de palme, et à la mise en jachère de plusieurs plantations de banane. Le recul dans la sylviculture est lié à l'interdiction de coupes de certaines essences, et à la baisse de la demande chez les partenaires commerciaux européens dont l'Espagne, qui tardent à renouer avec la croissance. L'agriculture des produits vivriers, qui bénéficie de la forte demande sous-régionale, continue de participer positivement à la croissance avec une contribution identique de 0,6 point en 2011 et 2012. Elle bénéficie également des effets des programmes de relance des filières agricoles mis en place depuis 2008 par les autorités et les partenaires au développement (AFD, Union Européenne).

En ce qui concerne la filière cacao, même si l'augmentation des surfaces exploitées et l'amélioration de la productivité ont permis une hausse graduelle de la production ces dernières années, l'irruption de la maladie de la pourriture noire dans deux régions de production a réduit la récolte à 240 000 tonnes. À l'horizon 2020, l'objectif est de porter la production de cacao à 600 milliers de tonnes et augmenter la part de la production transformée sur place. À ce titre, la construction, débutée en 2012, d'une deuxième usine de production de chocolat par la Compagnie marocaine devrait permettre de porter la capacité de traitement du pays de 30 à 70 milliers de tonnes de cacao par an.

S'agissant de la filière café, la société Nestlé devrait également investir dans une usine de torréfaction, qui permettrait de transformer sur place 20 000 tonnes par an, soit près d'un tiers de la production nationale.

La croissance du **secteur secondaire** a repris depuis 2011, passant de 1,6% à 4,9% en 2012. La reprise dans les industries extractives et le dynamisme des industries et des BTP expliquent ce regain d'activités. Après cinq années consécutives de déclin du sous-secteur pétrolier (-0,45 point en moyenne), la valeur ajoutée croît, avec un taux estimé à 3,5%, en raison de la mise en production de nouveaux champs de pétrole et la poursuite de l'exploitation des champs marginaux. Dans le secteur des BTP où la croissance est de 6,7%, le dynamisme est attribuable aux grands chantiers et à la bonne tenue des industries.

Dans le domaine de l'électricité, l'achat de plusieurs centrales thermiques en 2011 a permis de limiter le déficit de production d'électricité dans le cadre d'un plan d'urgence adopté par le Gouvernement. De plus, la centrale à gaz de Kribi, qui devait initialement entrer en activité en décembre 2012, a débuté sa production en mai 2013 et fournit 216 mégawatts, soit environ 25 % de la demande énergétique nationale. Son extension, déjà décidée par le gouvernement, portera sa capacité de production à 330 mégawatts.

Plusieurs projets d'investissement permettant de valoriser l'énorme potentiel hydroélectrique du pays sont également en cours de déploiement. Le barrage de Mekin, en construction depuis février 2010 dans la région du Sud, devrait être livré en 2014, tandis que ceux de Memve'ele et de Lom Pangar devraient être mis en eau en 2015. En outre, la société malaysienne Asia Pacific Wing a été retenue en avril 2013 pour la construction, à un horizon de trois à cinq ans, de deux barrages hydroélectriques dans les localités de Bakassi, dans la Région du Sud-Ouest, et de Ndjock, dans la Région du Centre. Le barrage de Bakassi, d'une capacité de 5 à 8 mégawatts, devrait représenter un investissement de 20 milliards, tandis que celui de Ndjock, d'une capacité de 120 mégawatts, devrait coûter environ 160 milliards.

La croissance dans le **secteur tertiaire** s'est poursuivie en 2012 avec un taux de 5,5%, identique à celle de 2011. Le sous-secteur des « services non marchands des Administrations Publiques (APU) » enregistre une forte progression (+6,1%) avec la poursuite de la prise en charge des 25 000 jeunes recrutés dans la Fonction Publique. Les branches « banques et organismes financiers » (+6,7%), « transports, entrepôts, communications » (+4,7%) et commerce (+4,8%) participent également à cette expansion.

Au niveau du secteur des télécommunications, l'appel d'offres pour l'octroi d'une licence à un troisième opérateur mobile, après MTN et Orange, a été remporté en décembre 2012 par l'opérateur vietnamien Viettel. S'agissant des transports, le sous-investissement dans les infrastructures portuaires et ferroviaires demeure un frein au développement économique du pays. Afin d'y remédier, la construction du port en eaux profondes de Kribi, financée en partie par Exim Bank de Chine à hauteur de 210 milliards affiche un taux de réalisation de 35 % à fin décembre 2012, pour une ouverture prévue en 2015.

Pour ce qui est des chemins de fer, un ambitieux plan de développement a été présenté en février 2012, portant sur 15 000 milliards sur huit ans, suivant trois axes : l'interconnexion des ports et des gisements de minerais (Mbalam/Kribi, Edea/Kribi), celle des principaux centres urbains (Transcam I et II entre Douala et Yaoundé et entre Limbé et Douala) et enfin l'infrastructure régionale (vers le Congo, le Tchad et la République démocratique du Congo). Afin de désengorger le trafic routier et ferroviaire à Douala, le projet de construction d'un deuxième pont sur le Wouri a été confié à la Société Sogea-Satom, filiale du groupe Vinci, pour un coût total de 84 milliards. Les travaux sont financés par la France, à hauteur de 80 milliards, dans le cadre du C2D de deuxième génération mis en place en 2011.

L'évolution du **niveau général des prix** à la consommation finale des ménages a ralenti de 2,9 % en 2011 à 2,4 % en 2012 en moyenne annuelle. Les tensions inflationnistes ont été en partie entretenues par le dynamisme des activités économiques, notamment par la fermeté de la demande intérieure, en rapport avec les effets directs et indirects de la mise en œuvre de plusieurs grands travaux. L'augmentation des prix a concerné tant les biens produits localement que ceux importés.

Au cours du premier semestre 2013, l'Indice des Prix à la Consommation calculé par l'Institut National de la Statistique, a enregistré une hausse de 2,3% par rapport au même semestre de l'année 2012. Cette augmentation est la même (2,3% en moyenne) sur les douze derniers mois. Elle est tributaire de l'augmentation des prix des services de l'enseignement (4,7%) et du renchérissement des prix des produits alimentaires (3,8%), ainsi que ceux des services de transport (2,8%) et de Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (2,7%). La hausse en glissement annuel des prix des services d'enseignement découlent des ajustements des frais de scolarité dans les établissements privés observés à la rentrée scolaire 2012/2013 et masque la quasi-stabilité de l'indice de cette fonction entre septembre 2012 (105,7 points) et juin 2013 (106,1 points).

b) Relations avec le reste du monde

▪ Compétitivité

Entre 2011 et 2012, le Taux de Change Effectif Réel (TCER) a baissé de 3,7%, traduisant un gain de compétitivité.

Par ailleurs, au niveau du climat des affaires, avec une valeur de 3,7 points d'Indice Global de Compétitivité¹⁰ (*Global Competitiveness Index*), le Cameroun se place au 112^{ème} rang mondial sur un ensemble de 144 pays, soit un gain de 4 points par rapport à 2011.

Suivant les piliers clés de base considérés comme facteurs catalyseurs de la croissance économique dans l'évaluation de la compétitivité des pays, le Cameroun occupe le 107^{ème} rang en 2012 en ce qui concerne la qualité des institutions, le 118^{ème} rang en matière de santé et éducation de base, et le 125^{ème} rang pour ce qui est de la qualité des infrastructures.

Au titre du rapport d'évaluation 2013-2014 du World Economic Forum, le Cameroun perd 0,02 points d'indice de compétitivité et se classe au 115^{ème} rang sur 148 pays, soit une régression de 3 places par rapport à 2012¹¹.

Les domaines à améliorer en matière de compétitivité au Cameroun concernent davantage les facteurs catalyseurs de la croissance économique (117^{ème}/148), la technologie (121^{ème}/148), et les infrastructures (128^{ème}/148).

Dans le domaine du développement des marchés financiers, le Cameroun perd 02 places par rapport à la situation observée en 2012 et occupe le 107^{ème} rang mondial sur un total de 148 pays en 2013.

Le Cameroun est cependant mieux classé dans les domaines de l'environnement macroéconomique (60^{ème}/148), de l'innovation (80^{ème}/148), et de l'efficacité du marché du travail (82^{ème}/148).

▪ Echanges

Le solde de la balance commerciale s'est détérioré, passant de -1 073,6 milliards en 2011 à -1 142,7 milliards. Ce déficit résulte de la diminution des excédents dans les échanges avec l'Union Européenne et la CEMAC, conjuguée à l'aggravation des déficits avec l'Asie du Sud-est et les autres pays européens.

Le déficit commercial structurel illustre la forte dépendance de l'économie vis-à-vis des importations de biens notamment ceux de consommation finale. Parallèlement, les

¹⁰ *The Global Competitiveness Report 2012–2013*, World Economic Forum 2012.

¹¹ *The Global Competitiveness Report 2013–2014*, World Economic Forum 2013.

quantités offertes à l'exportation sont insuffisantes pour compenser les dépenses d'importations.

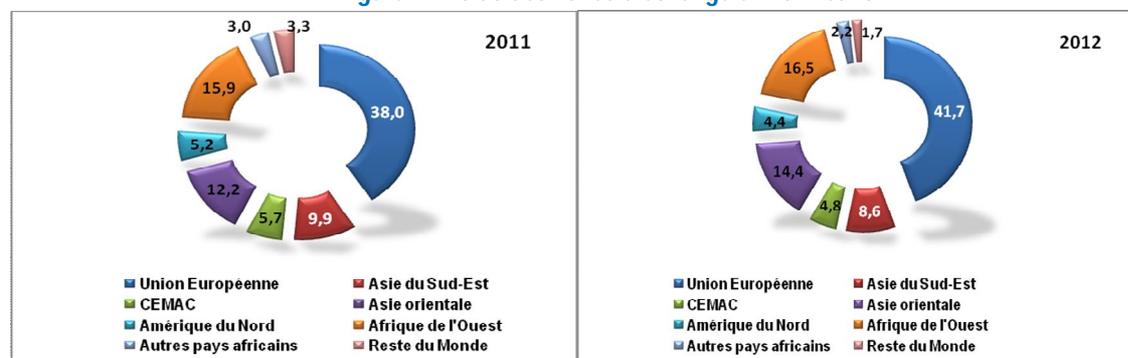
En effet, les **exportations totales** ont progressé de 2,2% en 2012, pour s'établir à 2 182,4 milliards, grâce essentiellement à l'accroissement des ventes d'huiles brutes de pétrole (+23%), de coton brut (+36,7%), de bois sciés (+5,1%), et des cafés (+36,4%). Par contre, les exportations de cacao brut en fèves, de bananes fraîches et du bois grume sont en baisse de 16,6%, 8,6%, et 6,9% respectivement. Hors pétrole, les exportations ont diminué de 9,2% et se sont établies à 1 246,1 milliards.

Se chiffrant à 3 325,2 milliards, les **importations** affichent une hausse de 3,6% par rapport à 2011. Cette hausse résulte des achats des produits minéraux (+20,6%), des produits du règne végétal (+16,4%) et des produits alimentaires industriels (+4,3%). Elle est cependant compensée par la baisse des importations des poissons de mer congelés (-17,5%), des produits des industries chimiques (-2,8%), des machines et appareils mécaniques ou électriques (-3,5%) et du matériel de transport (-30,1%). Hors pétrole, les importations diminuent de 6% pour se situer à 1 311 milliards.

En 2012, l'Union Européenne a conforté sa position de premier partenaire commercial du Cameroun, avec 41,7% des échanges en valeur, contre 38% en 2011. Sa contribution aux recettes d'exportations a été de 54,5%, et les dépenses d'importations du Cameroun en provenance de cette zone a été de 33,3%.

Elle est suivie dans l'ordre par : l'Afrique de l'Ouest, l'Asie orientale, l'Asie du Sud-Est, la CEMAC et l'Amérique du Nord. A l'instar de l'Union Européenne, les poids des échanges avec l'Asie orientale et l'Afrique de l'Ouest ont également progressé, passant de 12,2% et 15,9% en 2011 à 14,4% et 16,5% en 2012 respectivement.

Figure 1 : Poids des zones d'échange en 2011 et 2012



Source : MINFI

c) Monnaie et financement de l'économie

Selon le rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation au titre de l'exercice 2013, la situation monétaire a été caractérisée par une baisse de 6,1% des avoirs extérieurs nets et une hausse de 17,9% du crédit intérieur.

La baisse des avoirs extérieurs nets traduit la forte dégradation des avoirs extérieurs nets des banques commerciales (-68,6%) compensée par une amélioration de 3,1% de ceux de la Banque Centrale¹². Cette évolution s'explique par leur utilisation pour assurer le règlement des opérations à l'étranger en réponse au contrôle renforcé des justificatifs des transferts de fonds par la BEAC. Elle se justifie également par la faible rémunération des

¹²Rapport des services du FMI sur les consultations de 2013 au titre de l'article IV, août 2013, P. 31.

placements à court terme sur les places financières internationales et l'illiquidité persistante du marché bancaire des devises.

La hausse du crédit intérieur qui s'établit à 1 699,5 milliards à fin décembre 2012 résulte de l'augmentation de 64,2% des autres créances nettes sur l'Etat et de la diminution de 29,3% des dépôts de l'Etat auprès du système bancaire.

La masse monétaire quant à elle a augmenté de 1,5% au 31 décembre 2012 par rapport au 31 décembre 2011.

Constitué de 13 banques (BICEC, SCB-Cameroun, SGBC, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC-BANK, UBA, BAC-Cameroun et BGFI-BANK), le réseau bancaire a poursuivi son extension en 2012 avec l'ouverture de 21 nouvelles agences, soit 10,7% de plus qu'en 2011.

Les dépôts de la clientèle (2 660 milliards) ont reculé de 1,1 % et sont majoritairement à vue (71,5 % du total des dépôts). Les crédits bruts à la clientèle (1 967,6 milliards) ont augmenté de 5,2 %, les crédits octroyés au secteur privé (1 633,5 milliards) augmentant de 3,9 % et ceux à l'Etat et aux entreprises publiques, de 23,6 %. Le niveau d'intermédiation bancaire (crédits bruts/dépôts de la clientèle) se situe à 73,9 %, en progression par rapport à 2011 (69,5 %), soit un niveau légèrement supérieur à celui de la CEMAC qui se situe à 62,5 %.

Par type de clientèle, et à fin juin 2013, les crédits sont accordés pour 65,3% aux entreprises privées, 8,7% aux entreprises publiques, 14% aux particuliers et 2,6% aux compagnies d'assurances et de capital. Ils financent en particulier les activités de « production des services personnels et à la collectivité » (20%), les « bâtiments et travaux publics » (17,5%), le « commerce de gros et détail-restauration et hôtel » (15,9%), les « industries extractives » (14,1%), l'« agriculture-élevage-chasse-sylviculture-pêche » (11,7%), le « transport-activités auxiliaires de transport et télécommunications » (9,8%) et la « production et distribution d'électricité-gaz-vapeur-eau » (8,8%).

d) Finances publiques

Selon le rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation au titre de l'exercice 2012, l'exécution du budget 2012 s'est déroulée de façon conforme aux prévisions, du moins jusqu'au mois de juillet 2012, grâce à la bonne tenue de l'activité économique en 2011 et 2012, et aux plus-values issues des recettes internes. Au terme des sept premiers mois dudit exercice, le taux de recouvrement des recettes internes était estimé à 64,6% et celui de l'exécution des dépenses à 56,1%.

D'après le rapport de la Zone franc au titre de l'exercice 2012, l'exécution budgétaire en 2012 a dégagé un déficit base engagement (dons compris) en repli de 30,4% par rapport à 2011, ressortant à 59,6 milliards, soit -0,4% du PIB après -0,7% en 2011. Cette évolution a résulté d'une bonne orientation des recettes pétrolières (+ 13,0%), d'une collecte fiscale dynamique et d'une hausse limitée des dépenses courantes (+ 2,6%).

Les recettes non pétrolières, qui représentent plus des deux tiers des recettes budgétaires totales, se sont accrues de 7,8%, passant de 1 529,5 milliards en 2011 à 1 648,8 milliards en 2012 (soit 12,9 % du PIB non pétrolier). Ceci provient essentiellement d'une hausse des impôts perçus sur les sociétés (+ 21,7 %) et des recettes issues des taxes sur le commerce international (+ 9,2 %). Les recettes pétrolières ont augmenté de 13,0 %, en lien avec la progression de l'extraction de pétrole brut en 2012.

Le ralentissement de la croissance des dépenses publiques (+ 7,1 %, après 9,5 % en 2011) s'explique par la faible progression des dépenses courantes (+ 2,6 %), combinée à une

légère décélération du rythme de progression des dépenses en capital (+ 16,3 %, après + 20,0 % en 2011). S'agissant des dépenses courantes, la masse salariale a progressé au rythme modéré de 3,6 %, tandis que les transferts et subventions, qui demeurent à un niveau élevé, notamment du fait de l'importance des subventions aux carburants, se repliaient de 3,7 % sur un an.

Au niveau des réformes dans le secteur, la modification par circulaire des règles de passation des marchés publics, la réorganisation du ministère des Marchés publics, combinée à une informatisation en cours, des procédures de passation, devraient permettre d'accroître la transparence dans ce domaine, de réduire les délais et de rendre les contrôles plus efficaces.

e) Réformes structurelles et institutionnelles

Conscient du rôle que jouent les PME dans l'économie camerounaise, le Gouvernement multiplie depuis un certain nombre d'années, des initiatives en faveur de cette catégorie d'entreprises.

Il y a eu notamment : (i) la création de l'Agence de Promotion des PME (APME) ; (ii) la mise à disposition d'une somme de 3 milliards au profit des PME sous forme de crédit-bail ; (iii) des réflexions pour la mise en place du mécanisme transitoire pour le financement des PME dont le but est de faciliter l'accès des PME aux crédits à moyen et long termes ; (iv) la tenue de l'Assemblée Générale de la banque camerounaise des PME (BC-PME).

Dans le même cadre, la Bourse de sous-traitance et de partenariat a été mise sur pied avec l'appui de l'ONUDI comme partenaire technique et l'Union Européenne comme partenaire financier. Ses activités visent : (i) le développement et la promotion de la sous-traitance comme facteur de création de la valeur ; (ii) l'offre d'une assistance technique en matière de gestion en vue d'améliorer les capacités des unités de sous-traitances ; (iii) l'organisation des fora, des rencontres, des séminaires et débats pour promouvoir le partenariat entre PME locales et étrangères ; (iv) la diffusion d'informations provenant des adhérents et des donneurs d'ordre.

Environ 165 PME et la quasi-totalité des entreprises qui opèrent dans les grands chantiers y sont affiliées. Dans ce cadre, la société TRADEX a signé des contrats de fourniture des produits pétroliers et des lubrifiants avec les entreprises chinoises engagées dans les travaux de construction des barrages de Lom Pangar, Mekin et Memve'ele.

1.4.2. Perspectives de l'économie camerounaise

D'après le rapport des services du FMI sur les consultations de 2013 au titre de l'article IV, il est attendu une croissance réelle moyenne de 6% par an à moyen terme. Cette croissance serait soutenue essentiellement par l'exécution de grands projets d'infrastructure et de production énergétique, ainsi que les investissements en cours dans le secteur des hydrocarbures et les efforts visant à rehausser la production agricole.

S'agissant du court terme, le taux de croissance se consoliderait à 4,7% en 2013 à la faveur en particulier du rebond de l'agriculture industrielle et d'exportation qui a connu un fléchissement en 2012, de la prise en solde de 25 000 jeunes recrutés dans la Fonction Publique, de l'accélération dans les BTP, et du dynamisme dans la branche « transports, entrepôts et communications ».

En 2014, la croissance du PIB réel est projetée à 4,8%, et s'annonce plus diversifiée et plus régulière dans ses sources. On note néanmoins la reprise timide de la sylviculture. Dans le secteur secondaire, deux sources de croissance sont à signaler : (i) la production

pétrolière est prévue augmenter de 23,7%, mais la croissance de la valeur ajoutée du secteur pétrolier ne serait que de 3,5% à cause de l'augmentation des coûts opératoires, ce qui tire la croissance à la baisse malgré son taux de 4,9% pour le PIB non pétrolier ; (ii) à cause de sa mise en service après la période des délestages de la saison sèche 2013, l'énergie de la centrale à gaz de Kribi produira en 2014 son plein effet sur l'industrie qui pourrait croître au-delà de 5,2% projeté.

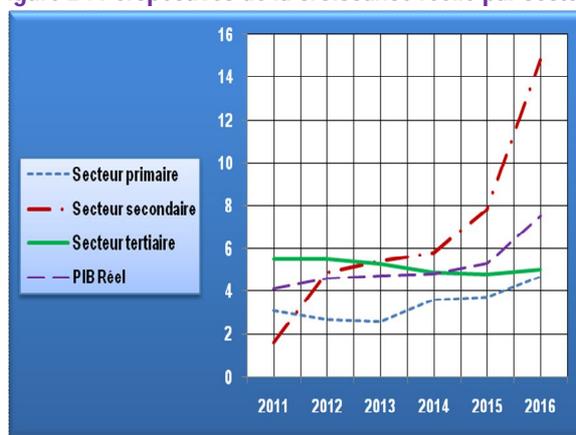
En dehors du relâchement de la contrainte énergétique, l'économie devrait bénéficier à moyen terme du nouvel élan de production pétrolière, de la production de gaz, et de l'achèvement de certains grands projets structurants. En 2015 et 2016, les taux de croissance respectifs seraient de 5,3% et 7,5%. Le sous-secteur des industries extractives contribuerait pour 2,7 points à la croissance de 2016 dont 2,2 points pour le pétrole. Le secteur non pétrolier participerait à la croissance à hauteur de 1,1 point en moyenne sur les deux années.

Par secteur, l'évolution de la croissance restera contrastée. Du côté de l'offre, la croissance serait soutenue par le secteur secondaire qui afficherait un taux de croissance de 14,8% en 2016, près du double du niveau qui serait atteint en 2015. Ce secteur contribuerait à la croissance à hauteur de 2,3 points en moyenne sur la période 2014-2016, contre une contribution de 1,3 point en 2013.

Le secteur primaire semble en revanche marquer le pas et des mesures sont prises pour promouvoir l'agriculture de seconde génération et stimuler la production des cultures de rentes, afin d'augmenter la consommation locale et les exportations. Ces mesures visent notamment à : (i) intensifier les systèmes de production ; (ii) accroître les superficies en développant les moyennes et grandes exploitations ; (iii) accompagner les producteurs pour l'accès aux crédits, aux marchés et à la technologie. Des actions sont également menées pour la vulgarisation des productions et des industries animales, et la croissance des productions halieutiques et aquacoles.

Le secteur tertiaire continue son expansion impulsée par la croissance qu'on observe dans les branches « entreposage, transports et télécommunications » et dans les « banques et établissements financiers ». Ce secteur qui a représenté 46,6% du PIB en 2012, atteindrait un taux de croissance de 4,9% en moyenne sur la période 2014-2016 et sa contribution serait de 2,3 points.

Figure 2 : Perspectives de la croissance réelle par secteur



Source : MINFI/DAE

Encadré 1.1 : Perspectives et politiques économiques pour 2013 et le moyen terme du Cameroun.

(Source : Rapport des services du FMI sur les consultations de 2013 au titre de l'article IV, août 2013)

Compte tenu de la politique actuelle, des réformes en cours et des importants projets publics qui doivent être réalisés, les autorités misent sur un taux de croissance réelle moyenne d'environ 6% à moyen terme. Cette prévision repose sur des hypothèses prudentes concernant le rythme d'exécution de grands projets d'infrastructure et de production énergétique, ainsi que les investissements en cours dans le secteur des hydrocarbures et les efforts visant à rehausser la production agricole. Cependant, après les élections législatives et municipales, les incertitudes politiques sont dissipées, ce qui permet un affermissement de la politique économique et une amélioration du climat des affaires qui favoriserait une croissance plus vigoureuse. L'inflation devrait être contenue au-dessous de 3%, encore qu'elle puisse être affectée par la variabilité des prix des produits alimentaires, qui sont une composante importante de l'indice des prix à la consommation.

Le déficit budgétaire se creusera vraisemblablement à moyen terme, en raison de la hausse des dépenses d'équipement liées aux grands projets d'infrastructures et à la diminution attendue des recettes pétrolières. Par contre, les recettes non pétrolières devraient augmenter du fait des réformes de l'administration fiscale et douanière. S'agissant des subventions des carburants, les autorités conviennent avec les services du FMI qu'il faudrait les réduire par un certain nombre de mesures, y compris un réajustement progressif des prix à la pompe. Les autorités signalent toutefois qu'il s'agit d'un dossier sensible qui a un impact social direct et demande à être traité avec précaution. La réforme devra être préparée avec soin par de vastes consultations et s'accompagner de mesures palliatives afin d'aboutir à un consensus et de préserver la paix sociale.

Les autorités conviennent cependant avec les services du FMI qu'il faut reconstituer les marges de manœuvre budgétaire et assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme. Dans cette optique, elles continueront à prendre des mesures afin de rehausser les recettes non pétrolières.

Elles sont en outre reconnaissantes aux services du FMI de leurs recommandations détaillées concernant les réformes structurelles visant à renforcer la viabilité à moyen terme des finances publiques. Dans la même optique, le Gouvernement camerounais a entrepris un vaste plan de renforcement et de modernisation de la gestion des finances publiques. Les autorités prennent note des recommandations des services du FMI à cet égard. Bien qu'il s'agisse de réformes délicates à mettre en place, parce qu'elles nécessitent un changement fondamental de la culture administrative, les autorités entendent les mener à bien, en procédant cependant par étapes.

Le système financier est globalement sain. Les autorités continueront à faire en sorte de remédier aux faiblesses du système et elles travaillent au renforcement du contrôle bancaire en collaboration avec la commission bancaire régionale (COBAC).

Les autorités s'accordent avec les services du FMI pour penser que la question essentielle est de savoir comment donner de l'essor aux réformes afin de placer le Cameroun sur une trajectoire de croissance plus vigoureuse, tout en maîtrisant les risques faibles mais croissants qui entourent la stabilité macroéconomique. Pour tirer parti du potentiel de croissance du Cameroun, il faut poursuivre les réformes de la politique budgétaire, de la gestion des finances publiques et du climat des affaires et s'attaquer aux contraintes qui font obstacle à la hausse de la compétitivité et du niveau de croissance durable. Les autorités sont convaincues que l'accélération du rythme de la mise en valeur des grands projets d'infrastructures en cours et l'amélioration continue du climat des affaires permettront d'éliminer ces contraintes et de placer le Cameroun sur une trajectoire de croissance du PIB plus élevée, à la fois solidaire et durable. Ces réformes contribueront aussi aux efforts de lutte contre la pauvreté.

Dettes et développement

L'analyse de viabilité de la dette montre que le risque de surendettement reste faible. Les autorités ont conscience de la nécessité de préserver la viabilité de la dette. Elles en tiennent pleinement compte dans le contexte plus large de la croissance à long terme du pays, que leur ambitieux programme d'investissements publics vise à favoriser. Cela dit, compte tenu des besoins du pays et de la situation financière mondiale, il est devenu très difficile d'obtenir des dons ou des prêts concessionnels pour financer ces projets vitaux. Les autorités s'efforceront néanmoins toujours d'obtenir autant que possible des financements aux meilleures conditions et ne contracteront des emprunts non concessionnels que dans la mesure où il n'y a pas d'autres ressources et uniquement pour des projets d'importance cruciale pour le développement du pays.

Elles prendront aussi en compte la rentabilité des projets. Comme déjà mentionné, les autorités pensent que la réalisation des grands projets d'investissements publics sera très bénéfique pour la compétitivité et tiennent à souligner que le financement de la plupart de ces projets a déjà été réuni ou est en cours de négociation. Elles travaillent en étroite collaboration avec la Banque Mondiale en ce qui concerne le plafond des emprunts non concessionnels contractés.

TITRE 2 : MONNAIE ET CREDIT

2.1. Cadre institutionnel de la politique monétaire

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro ;
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes de base, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations. Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

Conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change. A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- impose aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

2.2. Mise en œuvre de la politique monétaire au Cameroun

2.2.1. Les concours à l'Etat

Le montant de la ligne de crédit ouverte au profit de l'Etat du Cameroun dans le cadre des avances statutaires est passé de 318 milliards en décembre 2007 à 418,9 milliards en décembre 2009 (+31,7 %), et est resté inchangé jusqu'en 2012.

Aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne depuis le début de l'exercice 2007, ce qui se justifie notamment par l'amélioration de la situation budgétaire du pays, mais surtout, par l'option prise par le Gouvernement de se désengager vis-à-vis du système bancaire afin de réduire ses charges financières, les avances de la BEAC lui coûtant environ 10 milliards d'agios par an.

Tableau 1 : Evolution des concours de l'institut d'émission au Trésor

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)					
	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc 2010	Déc 2011	Déc. 2012
Plafonds	318	418,9	418,9	418,9	418,9
Utilisations	0	0	0	0	0
Encours des crédits consolidés	0,5	0,3	0,2	0,02	0

Source : BEAC

Dans cette optique, le Cameroun n'a cessé de réduire ses engagements à l'égard de la Banque Centrale de puis 2007. A ce titre, les crédits consolidés sur l'Etat sont progressivement passés de 1,1 milliards de FCFA en décembre 2007 à 0 milliard de FCFA à fin 2012.

Tableau 2 : Situation des crédits consolidés sur l'Etat

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)							
			Déc.08	Déc.09	Déc.10	Déc.11	Déc. 12
Encours	des	crédits	0,5	0,3	0,2	0,02	0

Source: BEAC

2.2.2. Les concours aux banques

Suite au démarrage des émissions de titres publics en novembre 2011, qui offrent une source de placement alternative de la liquidité bancaire, les placements sur le marché monétaire se sont progressivement asséchés, la liquidité générale des banques a baissé de 8,4 % en glissement annuel à fin 2011, passant de 734,6 milliards à fin décembre 2010 à 673,2 milliards de F CFA au 31 décembre 2011. En fin décembre 2012, elle a connu une augmentation de 13%, se chiffrant à 760,2 milliards.

Dans le même temps, le montant des placements du système bancaire auprès de la BEAC est passé de 338,6 milliards en décembre 2010 à 19,2 milliards en 2011, et est nul en décembre 2012.

Tableau 3 : Evolution de la liquidité générale des banques

Rubriques	(montants en milliards de F CFA)					
	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012
Comptes courants des établissements de crédit	226,4	212,3	263,2	172,2	414,6	495,9
Dépôts et placements du Marché Monétaire	231	141	177,5	338,6	19,258	0
Réserves obligatoires	156,5	206,8	197,1	223,8	255,6	264,3
TOTAL	613,9	560,1	637,8	734,6	673,2	760,2

Source : BEAC

Après avoir baissé de 4,8 milliards en 2011 (-89,1 %), les injections de liquidité de la BEAC en faveur des établissements de crédit ont augmenté de 4,7 milliards (+794,9 %) en 2012, du fait principalement de la hausse de 5,3 milliards enregistrée sur les appels d'offre à 7 jours. Les injections de liquidité enregistrées en 2012 sont essentiellement dues au refinancement de deux établissements de crédit (CBC et SCE).

Tableau 4: Injections de liquidités

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)								
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
	GUICHET A						GUICHET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances excepts./certificat de placement	Interventions ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL		
Déc. 10	5,066	0,002	0,000	0,000	0,000	5,068	0,360	5,428
Déc. 11	0,351	0,002	0,000	0,000	0,000	0,353	0,237	0,590
Déc. 12	5,280	0	0	0	0	0	0	5,280

Source: BEAC

2.2.3. Les reprises de liquidité

La forte liquidité du système bancaire s'est longtemps traduite par la prédominance d'opérations d'appels d'offres négatifs dans la structure des opérations du marché monétaire.

Plus récemment, avec le démarrage des émissions de bons du Trésor, les placements des banques sur le marché monétaire se sont progressivement asséchés, passant de 405,8 milliards en décembre 2010 à 19,2 milliards en décembre 2011, puis à 0 milliard en décembre 2012.

Tableau 5: Reprises de liquidités

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)				
	PONCTIONS DE LIQUIDITE PAR LA BEAC			TOTAL
	à 7 jours	à 28 jours	A 84 jours	
Déc. 07	89,355	106,968	70,000	266,323
Déc. 08	104,629	40,452	15,000	160,081
Déc. 09	108,097	34,387	12,371	154,855
Déc. 10	237,067	121,567	47,133	405,767
Déc. 11	0	0	19,258	19,258
Déc. 12	0	0	0	0

Source: BEAC

S'agissant de la structure des appels d'offre négatifs, qui se caractérisait par l'exclusivité des placements à 84 jours à fin décembre 2011, l'on note que les placements sont nuls pour l'ensemble des échéances.

2.2.4. Les taux directeurs

La politique des taux d'intérêt dans la zone BEAC vise une meilleure utilisation des ressources financières dans les Etats membres par l'adaptation des taux d'intervention de l'institut d'émission aux conditions des marchés intérieurs et ceux de la zone d'ancrage de la monnaie. Depuis janvier 2000, la BEAC a révisé ses taux d'intervention à la baisse à douze reprises. Ainsi, le taux des avances aux Trésors, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), les taux d'intérêt sur les placements publics (TISP) et les taux d'appels d'offres négatifs ont été continuellement réduits entre 2000 et 2012.

Le taux des avances aux Trésors et le TIAO sont passés de 7,3% en janvier 2000 à 4% en juillet 2008 et juillet 2010. Le taux des prises en pension est passé de 9,30% à 5,75% au cours de la même période. Les TISP ont été ramenés le 29 juillet 2010 à 1,25% pour les Fonds de réserve des générations futures, à 0,85% au titre des mécanismes de stabilisation des recettes budgétaires et à 0,60% pour les dépôts spéciaux. Le taux d'intérêt sur placements publics (TIPP), appliqué lorsque l'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC, a été supprimé.

Les taux de rémunération des placements des banques à la BEAC ont également été rabaissés, passant de 3,25% à 0,35% pour les placements à 7 jours ; de 3,31% à 0,41% pour les placements à 28 jours et de 3,37 % à 0,47% pour les placements à 84 jours.

S'agissant des conditions de banque, le Taux Débiteur Maximum (TDM) a été supprimé par Décision n° 05 du Comité de Politique Monétaire de la BEAC du 03 juillet 2008, suite aux recommandations du FMI dans le cadre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier de 2007, afin de permettre aux banques de fixer leurs taux débiteurs librement, en fonction du niveau des risques réels des clients. Le Taux Créditeur Minimum (TCM) est demeuré inchangé à 3,25% depuis 2008. Le taux de pénalité aux banques a été maintenu à 10%.

Par Décisions n° 01/CPM/2012 et n°02/CPM/2012 du 27 juillet 2012, le Comité de Politique monétaire de la BEAC a procédé aux aménagements suivants :

- Le Taux d'intérêt Sur Placement Public au titre du fonds de réserve pour les Générations Futures est passé de 1,25 % à 1,00 % ;
- Le Taux d'Intérêt Sur Placement Public au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires est passé de 0,85 % à 0,60 % ;
- Le Taux d'intérêt sur Placement Public au titre des Dépôts Spéciaux est passé de 0,60 % à 0,35%
- Le Taux créditeurs (TISP) des placements à 7 jours est passé de 0,60% à 0,35% ;
- Le Taux créditeurs (TISP) des placements à 28 jours (0,35 %) a été majoré d'1/16^{ème} de point ;
- Le Taux créditeurs (TISP) des placements à 84 jours (0,35 %) a été majoré de 2/16^{ème} de point.

Tableau 6 : Evolution des taux directeurs de la B.E.A.C et des conditions de banque

RUBRIQUES	06.09.01	07.01.02	11.04.02	18.12.02	02.04.03	09.05.03	18.06.03	28.07.03	03.11.03	02.12.03	20.01.05	16.09.05		
	06.01.02	10.04.02	17.12.02	01.04.03	08.05.03	17.06.03	27.07.03	02.11.03	01.12.03	19.01.05	15.09.05	02.03.06		
I - LES OPERATIONS DES TRESORS														
<i>(Hors Marché)</i>														
. Taux des avances aux Trésors	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50		
. Taux de pénalité aux Trésors	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,00	10,00	10,00		
- Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	3,60	3,40	3,00	2,70	2,60	2,50	2,20	2,05	1,95	1,95	1,70	1,60		
- Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISP)														
Le TISP a 4 composantes, à savoir :														
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Fonds de réserves sur les Générations Futures (TIPPo)														
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TIPP1)														
. Taux d'Intérêt sur Placement Public lorsque l'Etat concerné ne recourt pas aux avances de la BEAC (TIPP2)														
. Taux d'Intérêt sur Placement Public lorsque l'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC (TIPP3)														
II - MARCHÉ MONÉTAIRE														
A-Injections de liquidités														
1- Guichet "A"														
. Taux des appels d'offres (TIAO)	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50		
. Taux des prises en pension (TIPP)	8,50	8,50	8,35	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	7,80	7,50	7,25		
RUBRIQUES	06.09.01	07.01.02	11.04.02	18.12.02	02.04.03	09.05.03	18.06.03	28.07.03	03.11.03	02.12.03	20.01.05	16.09.05		
	06.01.02	10.04.02	17.12.02	01.04.03	08.05.03	17.06.03	27.07.03	02.11.03	01.12.03	19.01.05	15.09.05	02.03.06		
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISIP)	8,50-15	8,50-15	8,35-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	8,30-15	7,80-15	7,80-15	7,50-15	7,25-15		
. Taux des Av.except.s/Cert.de Plac.(TACP)*	6,50	6,50	6,35	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,30	6,00	5,75	5,50		
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00		
2- Guichet "B"														
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **	7,0000	6,6875	6,4375	6,3750	6,3750	6,3750	6,3750	6,3125	6,3125	6,0000	5,7500	5,7500		
. Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	4,30-6,50	4,30-6,50	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35		
B-Ponctions de liquidités														
(Appels d'offres négatifs)														
. Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	3,6000	3,4000	3,0000	2,7000	2,6000	2,5000	2,2000	2,0500	1,9500	1,9500	1,7000	1,6000		
. Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	3,6625	3,4625	3,0625	2,7625	2,6625	2,5625	2,2625	2,1125	2,0125	2,0125	1,7625	1,6625		
. Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	3,7250	3,5250	3,1250	2,8250	2,7250	2,6250	2,3250	2,1750	2,0750	2,0750	1,8250	1,7250		
III - CONDITIONS DE BANQUE														
- Libres, avec 2 bornes :														
1. Taux Débiteur Maximum (TDM)	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	17,00		
2. Taux Crédeur Minimum (TCM)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	4,75		

RUBRIQUES	01.09.06	10.10.06	11.12.06	13.03.07	14.06.07	03.07.08	23.10.08	18.12.08	26.03.09	02.07.09	29.07.10	28.10.11	16.12.11	27.07.12	19.07.12
	09.10.06	10.12.06	12.03.07	13.06.07	02.07.08	22.10.08	17.12.08	25.03.09	01.07.09	28.07.10	Au.....	16.12.11	Au.....	18.07.13	AU...
I - LES OPERATIONS DES TRESORS															
<i>(Hors Marché)</i>															
. Taux des avances aux Trésors	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25	4,00			4,00	3,50
. Taux de pénalité aux Trésors	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00			10,00	10,00
- Taux des dépôts spéciaux des Organismes Publics	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé										
- Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISP)															
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Fonds de réserves sur les Générations Futures (TISPPo)	2,85	3,05	3,15	3,30	3,45	3,65	3,35	2,20	1,90	1,25	1,25	1,50	1,25	1,00	
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1)	2,65	2,85	2,95	3,10	3,25	3,45	3,15	2,00	1,70	1,05	0,85	1,10	0,85	0,60	
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre des dépôts spéciaux (TISPP2)	2,35	2,55	2,65	2,80	2,95	3,15	2,65	1,40	1,10	0,85	0,60	0,85	0,60	0,35	
. Taux d'Intérêt sur Placement Public lorsque l'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC	0,50	0,50	0,50	0,50	0,65	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
II - MARCHÉ MONÉTAIRE															
A-Injections de liquidités															
1- Guichet "A"															
. Taux des appels d'offres (TIAO)	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25	4,00			4,00	3,50
. Taux des prises en pension (TIPP)	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,25	7,25	6,50	6,25	6,00	5,75			5,75	5,25
Taux des Interventions Ponctuelles (TISIP)	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,00-12	7,25-12	7,25-12	6,5-12	6,25-12	6,0-10,0	5,75-10,0				
RUBRIQUES	01.09.06	10.10.06	11.12.06	13.03.07	14.06.07	03.07.08	23.10.08	18.12.08	26.03.09	02.07.09	29.07.10	30.07.2012		27.07.12	19.07.12
	09.10.06	10.12.06	12.03.07	13.06.07	02.07.08	22.10.08	17.12.08	25.03.09	01.07.09	28.07.10	30.07.2012	Au...		18.07.13	AU...
. Taux des Av.except.s/Cert.de Plac.(TACP)*	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25	5,50	5,50	4,75	4,50	4,25	4,00				
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	10,00	10,00			10,00	10,00
2- Guichet "B"															
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **	5,7500	5,7500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	5,2500	4,2500	4,2500				
. Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35				
B-Ponctions de liquidités															
. Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	1,5500	1,5500	1,6500	1,7000	1,9500	2,2000	2,2000	1,3000	1,0000	0,8500	0,6000	0,35		0,35	0,10
. Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	1,6125	1,6125	1,7125	1,7625	2,0125	2,2625	2,2625	1,3625	1,0625	0,9125	0,6625	0,4125		0,35	0,10
. Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	1,6750	1,6750	1,7750	1,8250	2,0750	2,3250	2,3250	1,4250	1,1250	0,9750	0,7250	0,4750		0,35	0,10
III - CONDITIONS DE BANQUE															
- Libres, avec 2 bornes :															
1. Taux Débiteur Maximum (TDM)	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
2. Taux Crédeur Minimum (TCM)	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25

Source : BEAC

2.2.5. Les réserves obligatoires

Afin de neutraliser l'afflux de liquidité dans le système bancaire, la Banque Centrale a imposé depuis le 1^{er} septembre 2001 aux banques de la Zone d'émission BEAC, de constituer des réserves obligatoires.

La forte progression des dépôts bancaires a entraîné la hausse des réserves obligatoires qui sont passées de 156,7 milliards à fin 2007 à 264,4 milliards à fin 2012 (+107,7 milliards).

Tableau 7 : Evolution des réserves obligatoires

Dates	Réserves obligatoires (milliards de F CFA)	Glissement annuel (%)
Déc.-07	156,7	15,88
Déc.-08	206,8	31,97
Déc.-09	197,1	-4,36
Déc.-10	241,4	22,47
Déc.-11	255,7	14,30
Déc.-12	264,4	3,4

Source : BEAC- Bulletin du marché monétaire

Compte tenu de la forte augmentation de la liquidité du système bancaire, les autorités monétaires ont, en date du 13 mars 2007, relevé les coefficients de réserve obligatoire de 7,75% à 11,75%.

Le taux de rémunération des réserves obligatoires n'a cessé de baisser depuis leur mise en place en 2001. Il est ainsi passé de 1,20 % en décembre 2001 à moins de 0,5 % en janvier 2005. Depuis le 02 juillet 2009, il est fixé à 0,05 %.

2.2.6. Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties

Le principal agrégat monétaire suivi à la BEAC pour les besoins de l'analyse monétaire est M2. Celui-ci s'obtient en ajoutant à M1, formé des billets et pièces en circulation et des dépôts à vue, la quasi monnaie composée elle-même des dépôts à terme.

Entre 2007 et 2012, l'évolution des agrégats monétaires a été influencée par plusieurs facteurs, notamment :

- le raffermissement des cours des principales matières premières, essentiellement le pétrole, qui a stimulé les recettes d'exportation du Cameroun ;
- l'incidence positive de la diminution du poids des engagements extérieurs de l'Etat, en rapport notamment avec les rééchelonnements et les annulations de dettes obtenues dans le cadre des programmes d'ajustement et de relance économique soutenus par les institutions de Bretton Woods, dont notamment l'initiative PPTE ;
- les entrées nettes de capitaux extérieurs, tant publics que privés ;
- le raffermissement des activités non pétrolières ;
- l'amélioration continue de la trésorerie publique ;
- et le rapatriement substantiel des recettes d'exportation ;
- l'importation d'équipements pour la réalisation des grands projets structurants.

Dans ce contexte, les avoirs extérieurs nets du système monétaire qui s'étaient sensiblement renforcés entre 2007 et 2010, passant de 1513,2 milliards à 1845,4 milliards (+22 %), s'inscrivent à la baisse depuis 2011 et se sont progressivement réduits, passant de 1845,4 milliards en 2010 à 1627,3 milliards en 2011 (-12 %), et 1527,8 milliards en décembre 2012 (-6,1 % en glissement annuel).

Tableau 8 : Evolution des avoirs extérieurs nets

Fin de période	Avoirs extérieurs nets (x1000 000)	Variations
2 007	1 513 195	47%
2 008	1 747 213	15%
2 009	1 769 653	1%
2 010	1 845 375	4%
2011	1 627 286	-12%
2012	1 527 796	-6,1%

Source: BEAC

De même, le crédit intérieur net a augmenté, en dépit de la baisse des créances nettes sur l'Etat, dont l'encours a chuté de 55 % entre 2010 et 2012.

En effet, les crédits à l'économie ont enregistré une croissance de 25 % sur la même période grâce au regain des activités du secteur non pétrolier.

Les dépôts de l'Etat quant à eux sont en augmentation régulière depuis 2007. Partant de 252,2 milliards en décembre 2007, ils se situent à 353,6 milliards en décembre 2012 ; soit une augmentation de 40 % sur l'ensemble de la période, et de 1 % en glissement annuel.

D'une année à l'autre, les variations les plus significatives ont été observées en 2007 (37%) et 2009 (20,5%).

Tableau 9 : Evolution de la trésorerie de l'Etat

Année	Dépôts de l'Etat (en millions FCFA)	Variation (en %)
2007	252 238	37,0%
2008	263 875	4,6%
2009	317 910	20,5%
2010	332 383	4,6%
2011	350 083	5,3%
2012	353 621	1,0%

Source: BEAC

S'agissant de la trésorerie de l'Etat, les statistiques sur la situation quotidienne des comptes du Trésor font apparaître des baisses annuelles en 2010 et 2012, respectivement de 16% et 13%, et une forte amélioration (46%) en 2011. En moyenne, la situation des comptes du Trésor s'est ainsi établie à 367,80 milliards en 2012, 422,60 milliards en 2011, 289,0 milliards en 2010, et 344,20 milliards en 2009.

L'amélioration de la trésorerie de l'Etat en 2011 est davantage imputable à la forte augmentation des comptes de dépôt, qui sont passés de 186,6 milliards à 325,8 milliards entre 2010 et 2011. Les comptes à vue quant à eux n'ont fait que baisser au cours des quatre dernières années (de 2009 à 2012), passant de 130,6 à 71,1 milliards.

Tableau 10 : Situation de la trésorerie de l'Etat (en mds.)

Situation moyenne	2009	2010	2011	2012
Situation des comptes à vue	130,6	102,4	96,8	71,1
Situation des comptes de dépôt	213,6	186,6	325,8	296,7
Situation consolidée des comptes	344,20	289,00	422,60	367,80
Situation de fin de période	2009	2010	2011	2012
Situation des comptes à vue	99,3	43	76,1	22,7
Situation des comptes de dépôt	196,4	336,9	264,1	272,0
Situation consolidée des comptes	295,70	379,90	340,20	294,70

Source: BEAC

Afin d'assurer la liquidité de l'Etat de façon permanente et suffisante, et de rechercher les solutions les moins coûteuses et les moins risquées pour couvrir les besoins de trésorerie à court, moyen et long termes, un Comité de Trésorerie a été créé en septembre 2009 au Ministère des Finances et a démarré effectivement ses activités le 16 février 2010.

De manière plus spécifique, le comité de trésorerie a pour mission, de définir les objectifs financiers et les objectifs à atteindre dans le cadre de l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie, d'assister le Ministre des Finances à assurer une gestion optimale de la trésorerie de l'Etat, de programmer les flux d'encaissement et de décaissement des opérations budgétaires et de trésorerie, d'examiner et d'arrêter les plans annuels, trimestriels et mensuels de la trésorerie et de suivre leur exécution, d'élaborer un plan annuel des engagements de l'Etat, etc.

S'inscrivant dans la modernisation de la gestion des Finances publiques, l'entrée en fonction de ce comité a eu pour conséquence directe et immédiate, la disparition du comité de validation des paiements. Les changements les plus remarquables notés au niveau de la gestion de la trésorerie de l'Etat ont été les suivants :

- une programmation optimale hebdomadaire des paiements, en ce sens que les dépenses sont réglées dans des délais de 60 jours après les arbitrages du comité ;
- une plus grande lisibilité dans la mobilisation et la gestion des recettes de l'Etat.

Aussi, le Ministère des Finances a-t-il conduit de bout en bout, et avec succès, le tout premier emprunt obligataire de l'histoire du Cameroun, qui aura permis de mobiliser 200 milliards F CFA.

Tableau 11 : Contreparties des ressources du système monétaire

1- CONTREPARTIES DES RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE (au sens large)										
Fin de périodes	Avoirs ext. nets	Crédit intérieur							Total des Contreparties = Ressources du syst. Mon. (au sens large)	
		Créances nettes sur l'Etat			Créances sur l'économie					
		PNG	Autres créances nettes	Total des créances nettes sur l'Etat	IFNM	EPNF	Secteur privé	Total		
2 007	1 513 195	- 294 886	- 128 584	- 423 470	24 837	107 345	950 878	1 083 060	659 590	2 172 785
2 008	1 747 213	- 476 260	- 122 706	- 598 966	17 634	135 582	1 129 516	1 282 732	683 766	2 430 979
2 009	1 769 653	- 450 560	- 128 691	- 579 251	11 921	138 306	1 228 744	1 378 971	799 720	2 569 373
2 010	1 845 375	- 522 397	- 117 194	- 639 591	65 914	117 029	1 411 043	1 593 986	954 395	2 799 770
2 011	1 627 286	- 362 285	- 156 373	- 518 658	76 297	123 912	1 743 082	1 943 291	1 424 633	3 051 919
2 012	1 527 796	- 244 646	- 43 798	- 288 444	29 535	114 830	1 843 591	1 987 956	1 699 512	3 227 308

Source : BEAC

Reflétant les mouvements de ses contreparties, la masse monétaire (M2) a augmenté de 56 % entre 2007 et 2012. Après avoir atteint 1 887,9 milliards en 2007, elle a franchi la barre des 2 000 milliards en 2008, où elle a atteint 2 149,9 milliards, avant de passer à 2 939,5 milliards en 2012.

Tableau 12 : Les composantes de la masse monétaire

Fin de périodes	Disponibilités monétaires et quasi-monétaires (masse monétaire M2)										
	Disponibilités monétaires (M1)						Quasi-Monnaie				Dispo. Mon. et quasi-mon.
	Mon. Fid. (M0)	Monnaie scripturale					Dispo. Mon. (M1)	BCM	AIBE	Quasi-monnaie	
BEAC		BCM	CCP	AIBE	Mon. Scrip.						
2 007	355 211	17 642	750 705	3 477	1 268	773 092	1 128 303	756 526	3 089	759 615	1 887 918
2 008	430 571	9 275	874 557	3 477	1 268	888 577	1 319 148	827 603	3 089	830 692	2 149 840
2 009	447 561	3 875	968 137	3 477	1 268	976 757	1 424 318	872 397	3 089	875 486	2 299 804
2 010	500 532	4 567	1 060 646	3 477	23 128	1 091 818	1 592 350	1 021 121	11 940	1 033 061	2 625 411
2 011	509 160	3 071	1 243 541	3 477	22 054	1 272 143	1 781 303	1 087 742	11 877	1 099 619	2 880 922
2 012	554 765	2 511	1 214 329	3 477	29 200	1 249 517	1 804 282	1 114 842	20 351	1 135 193	2 939 475

Source: BEAC

Entre 2007 et 2012, l'analyse de la structure de la masse monétaire fait apparaître un léger fléchissement de la part de la quasi-monnaie qui passe de 40,2% à 38,6%, au profit de la monnaie scripturale dont le poids passe de 41% en 2007 à 43% en 2012. La part de la monnaie fiduciaire quant à elle est restée stable à 19%. Dans le même temps, le rapport entre la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale est resté presque stable autour de 46 %, avec un pic de 48 % observé en 2008 et un creux de 40 % en 2011.

a) Evolution de la monnaie fiduciaire

Le stock des billets et monnaies en circulation dans le public a augmenté de 56 % au cours de la période sous revue. Cette hausse a été particulièrement marquée entre 2007 et 2008 où la monnaie fiduciaire s'est accrue de 21,2%.

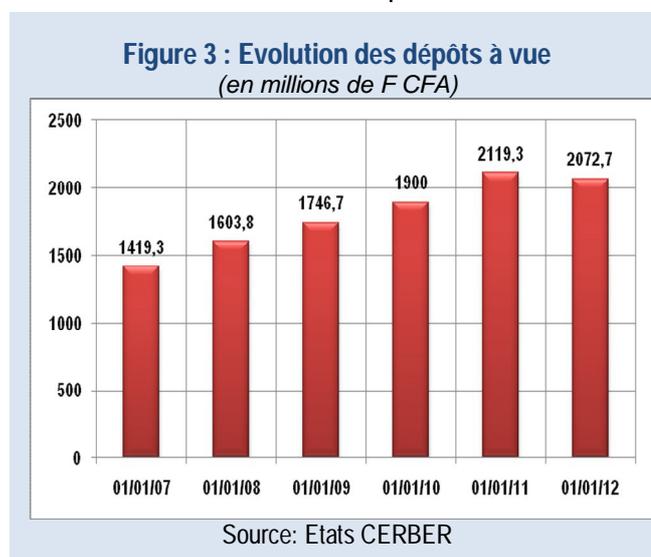
Tableau 13 : Evolution de la monnaie fiduciaire

Fin de périodes	Monnaie fiduciaire
2 007	355 211
2 008	430 571
2 009	447 429
2010	500 532
2011	509 160
2012	554 765

Source: BEAC

b) Evolution de la monnaie scripturale

Les dépôts à vue ont enregistré une hausse de 62 % entre 2007 et 2012. Cette hausse s'explique par la relance de l'activité économique au Cameroun.



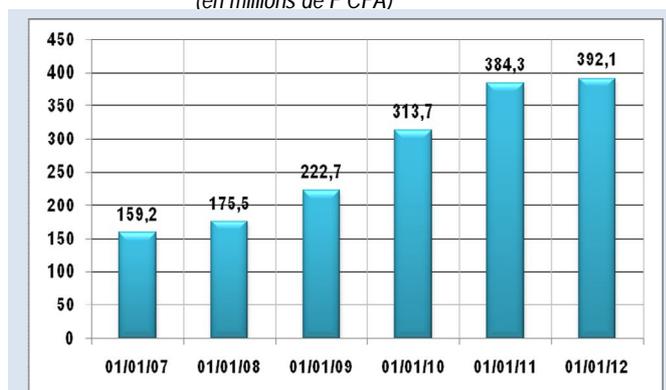
c) Evolution de la quasi-monnaie

Les dépôts à terme et à régime spécial ont augmenté de 375,6 milliards, passant de 759,6 milliards en 2007 à 1 135,2 milliards en 2011, soit une augmentation de 62,5%, confirmant la bonne tenue de cet agrégat, en relation avec le niveau élevé de l'activité économique du secteur non pétrolier, le développement de l'épargne, les politiques des banques, les ressources, et les ratios prudentiels.

Les comptes de dépôts à terme passent de 159,2 milliards à fin décembre 2007 à 384,3 milliards à fin décembre 2011. Les comptes de dépôts à régime spécial passent pour leur part de 187,7 milliards en décembre 2007 à 179,3 milliards en décembre 2011, soit une baisse de 5 %.

Figure 4 : Evolution des dépôts à terme

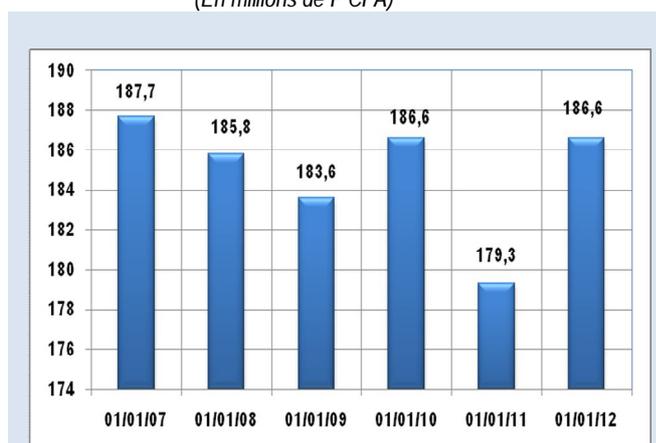
(en millions de F CFA)



Source: Etats CERBER

Figure 5 : Evolution des dépôts à régime spécial

(En millions de F CFA)



Source: Etats CERBER

Entre 2007 et 2012, les dépôts de la clientèle ont fortement augmenté, passant de 1 766,2 milliards à 2 651,4 milliards (+50 %), ce qui s'explique en partie par la hausse des salaires des employés de la fonction publique en février 2008. Cependant, il est noté que pour la première fois, ils enregistrent une baisse de 1,2 % en glissement annuel.

Tableau 14 : Evolution des dépôts par nature

(en milliards de F CFA)						
Rubriques	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Déc-10	Déc-11	Déc-2012
Dépôts à régime spécial	187,7	185,8	183,6	186,6	179,3	186,6
Dépôts à terme	159,2	175,5	222,7	313,7	384,3	392,1
Dépôts à vue	1 419,3	1 603,8	1 746,7	1 900,0	2 119,3	2 072,7
TOTAL	1 766,2	1 965,1	2 153,0	2 400,3	2 682,9	2 651,4

Source: Etats CERBER

Par unités institutionnelles, la structure des dépôts est restée stable au cours de la période 2007-2012. Les particuliers qui détenaient 45,1 % du total des dépôts à fin 2007, suivi des entreprises privées (20,4 % du total des dépôts), demeurent les principaux déposants du système bancaire à fin 2012, avec 40,6 % du total des dépôts, mais la part des entreprises privées grimpe à 22 % des dépôts au cours de la même période. Par ailleurs, l'on note un renforcement de la liquidité du secteur public. En effet, les entreprises publiques, les administrations publiques, les organismes publics et l'administration publique centrale sont les troisièmes plus importants déposants du système bancaire avec 19,0% du total des dépôts en 2007 et 19,8% en 2012.

Tableau 15 : Evolution des dépôts par unités institutionnelles

(en milliards de F CFA)						
Rubriques	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Déc-10	Déc-11	Déc-12
Administration publique centrale	141,7	129,6	179,2	196,5	212,7	185,5
Administration publique locale	14,5	12,4	8,1	13,1	18,6	23,0
Organismes publics	86,7	113,5	125,9	117,8	107,1	136,8
Administrations privées	66,8	80,6	84,4	89,2	86,9	90,6
Entreprises publiques	92,6	123,8	140,2	180,7	296,8	203,1
Entreprises privées	359,7	422,0	480,4	557,1	627,1	583,1
Sociétés d'assurance et de capital	61,8	54,7	51,0	58,2	83,3	96,6
Entreprises individuelles	34,8	41,3	54,9	56,5	81,2	85,1
Particuliers	797,0	891,3	923,4	1 009,2	1 036,0	1 076,2
Divers	110,7	959,0	105,4	122,2	133,1	171,4
TOTAL	1 766,3	1 965,1	2 152,9	2 400,5	2 682,9	2 651,4

Source : Etats CERBER

Les régions du Littoral et du Centre demeurent les principales zones de collecte de l'épargne, loin devant la région de l'Ouest qui arrive en troisième position. Ceci reflète la concentration des principaux pôles administratifs, commerciaux, industriels et financiers

dans les villes de Douala et Yaoundé. Au 31 décembre 2012, la région du Littoral totalise 1 314 milliards de dépôts (50,0% du total des dépôts), contre 1009 milliards au Centre (38 %) et seulement 103 milliards à l'Ouest. Cette répartition est restée globalement stable sur l'ensemble des cinq dernières années.

Tableau 16 : Evolution des dépôts par région
(en millions de F CFA)

Régions	Déc. 07	Déc. 08	Déc. 09	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12
Adamaoua	9 669	11 442	15 215	16 238	15 863	19 284
Centre	646 006	736 057	835 482	952 232	989 635	1 009 329
Extrême-Nord	22 055	33 932	32 662	37 978	37 935	37 105
Est	5 159	6 058	5 960	6 892	7 628	8 364
Littoral	883 406	951 277	1 017 030	1 121 065	1 341 267	1 313 935
Nord	23 427	27 475	30 395	38 152	47 385	34 761
Nord-Ouest	42 596	49 136	52 529	60 823	50 413	49 902
Ouest	81 435	89 794	89 319	100 528	112 378	102 957
Sud	7 451	7 841	7 976	12 258	12 208	13 600
Sud-Ouest	47 821	54 949	56 730	64 460	64 632	62 851
TOTAL GENERAL	1 769 025	1 967 961	2 143 298	2 410 626	2 679 344	2 652 088

Source: Banques

2.3. Etablissements de crédit et évolution du crédit

2.3.1. Réseau bancaire

Au 31 décembre 2012, le système bancaire camerounais comptait 13 banques en activité :

- 1) Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) ;
- 2) Société Commerciale de Banque (SCB Cameroun) ;
- 3) Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC) ;
- 4) Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) ;
- 5) Afriland First Bank (First Bank) ;
- 6) Commercial Bank-Cameroon (CBC) ;
- 7) Citibank Cameroon (CITI-C) ;
- 8) Ecobank Cameroon (ECOBANK) ;
- 9) Union Bank of Cameroon (UBC) ;
- 10) National Financial Credit Bank (NFC-BANK) ;
- 11) United Bank for Africa (UBA) ;
- 12) Banque Atlantique Cameroun (BAC) ;
- 13) Banque Gabonaise et Française Internationale (BGFIBANK).

Tableau 17 : Nombre d'agences/guichets par banque

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
BICEC	26	27	28	32	32	35
SCB	15	16	16	17	22	30
SGBC	21	21	21	24	25	27
SCBC	2	2	2	2	2	2
First Bank	14	15	17	22	22	28
Amity Bank	10	10	-	-	-	-
CBC	9	10	10	10	10	10
Citibank	2	2	2	2	2	2

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Ecobank	15	20	25	25	28	28
UBC	6	6	6	12	12	13
NFC-BANK	10	10	12	13	13	13
UBA	1	9	10	9	13	13
BAC	-	-	7	12	12	12
BGFIBANK	-	-	-	-	3	4
Total	131	148	156	180	196	217

Source : Banques

Au 31 décembre 2012, le réseau bancaire camerounais était composé de 217 agences et/ou guichets, soit une hausse de 21 agences (11 %) par rapport à l'année 2011. Les banques qui ont ouvert de nouveaux agences et/ou guichets sont : la SCB (+8 agences), Afriland First Bank (+6 agences), la BICEC (+3 agences), UBC (+1 agence) et BGFIBQANK (+1 agence).

Avec 35 agences au 31 décembre 2012, la BICEC demeure la banque qui détient le plus grand nombre de représentations, suivie par la Société Commerciale de Banque (30 agences et/ou guichets), Afriland First Bank (28 agences et/ou guichets), ECOBANK (28 agences et/ou guichets), SGBC (27 agences et/ou guichets), UBC (13 agences et/ou guichets), NFC-BANK (13 agences et/ou guichets), UBA (13 agences et/ou guichets), BAC (12 agences et/ou guichets), CBC (10 agences et/ou guichets), BGFIBANK (4 agences et/ou guichets), Standard Chartered Bank (2 agences et/ou guichets) et CITIBANK (2 agences et/ou guichets).

Tableau 18 : Réseau bancaire par régions et par villes

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Adamaoua	4	5	5	6	7	6
Ngaoundéré	4	5	5	6	7	6
Nord	6	6	6	6	6	6
Garoua	6	6	6	6	6	6
Extrême Nord	8	8	8	7	7	9
Maroua	6	6	6	5	5	6
Kousséri	2	2	2	2	2	3
Centre	29	34	38	44	47	53
Yaoundé	28	33	37	43	46	52
Mbalmayo	1	1	1	1	1	1
Sud	3	3	4	4	4	6
Ebolowa	1	1	2	2	2	2
Sangmélima	1	1	1	1	1	1
Kribi	1	1	1	1	1	3
Est	2	2	2	2	2	3
Bertoua	2	2	2	2	2	3
Littoral	46	54	55	69	79	86
Douala	42	50	51	65	74	81
Edéa	2	2	2	2	2	2
Nkongsamba	2	2	2	2	3	3
Nord-Ouest	7	8	10	11	11	11
Bamenda	6	7	9	9	9	9
Kumbo-Nso	1	1	1	2	2	2
Sud-Ouest	16	17	17	19	21	21
Buéa	3	3	2	4	5	5
Limbé	6	7	7	7	7	7
Mamfé	2	2	2	2	2	2
Kumba	3	3	4	4	5	5
Tiko	1	1	1	1	1	1
Muyuka	1	1	1	1	1	1
Ouest	10	11	11	12	12	16

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Bafoussam	7	8	8	9	9	9
Bafang	1	1	1	1	1	1
Dschang	1	1	1	1	1	2
Foumbot	-	-	-	-	-	1
Foumban	-	-	-	-	-	1
Mbouda	1	1	1	1	1	2
Total	131	148	156	180	196	217

Source : Banques

En ce qui concerne la répartition des agences et/ou guichets par régions, le Littoral, avec 86 guichets et/ou agences en décembre 2012, soit 39,6 % du total, reste la plus sollicitée par les établissements bancaires. En cinq ans, le nombre de représentation a quasiment doublé. On retrouve la majorité d'entre elles dans la ville de Douala (81 guichets et/ou agences), grand centre d'activités économiques. La Région du Centre se place en deuxième position avec 53 guichets et/ou agences, dont 52 pour la capitale politique Yaoundé.

La région la moins desservie par les banques demeure l'Est, avec 2 agences et/ou guichets, mais il est à noter qu'avec la réalisation de grands projets structurants dans cette région les ouvertures d'agences dans ladite Région devraient s'accélérer.

2.3.2. Constats généraux

a) Activité des établissements de crédit

L'évolution de l'activité des banques a été retracée à partir des bilans et comptes de résultat consolidés des banques en activité au Cameroun entre 2011 et 2012.

Mesurée par le total de bilan des banques, elle a baissé de 2 %. Ce ralentissement a reposé, à l'Actif, sur la diminution des titres de participation et titres immobilisés (-14 %), des crédits à long terme (-36 %), des autres opérations interbancaires à terme (-43 %), et des pertes de l'exercice (-59 %). Au passif, sur la chute des valeurs données en pension ou vendues fermes (-65%), des comptes exigibles après encaissement (-22 %), et la forte hausse des emprunts participatifs et obligataires (+304 %).

b) Concentration du système bancaire

La concentration du système bancaire peut être appréciée par la proportion des opérations réalisées par les établissements les plus importants au regard du total de la situation globale de l'ensemble des banques. Selon ce critère, quatre établissements viennent en tête, à savoir, SGBC, BICEC, Afriland First Bank et SCB.

Les quatre premiers établissements totalisent 65,3 % du total de bilan consolidé du système bancaire en 2012, 62,7 % du total des dépôts et 66,7 % du total des crédits.

Au plan réglementaire, on note qu'au 31 décembre 2012, huit (08) banques sur 13 en activité ont satisfait entièrement aux normes prudentielles exigées par la Commission Bancaire.

Tableau 19 : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	2011	2012	Variation en %	Variation en volume
IMMOBILISATIONS	88 701	101 807	15	13 106
TITRES DE PARTICIPATIONS ET TITRES IMMOBILISES	224 959	193 446	-14	-31 513
OPERATIONS DE CREDIT BAIL	42 319	45 261	7	2 942
Crédits à long terme	30 248	19 223	-36	-11 024
Crédits à moyen terme	599 006	686 428	15	87 422
Crédits à court terme	619 390	541 238	-13	-78 151
COMPTES DEBITEURS DE LA CLIENTELE	323 123	381 147	18	58 024
CHEQUES ET EFFETS A RECOUVRER	50 726	51 185	1	459
TITRES DE PLACEMENT, VALEURS RECUES EN PENSIONS OU ACHETEEES FERME	77 236	75 905	-2	-1 331
AUTRES OPERATIONS INTERBANCAIRES à terme	361 670	207 252	-43	-154 418
ET DE TRESORERIE à vue	707 212	741 776	5	34 564
COMPTES DE REGULARISATIONS ET DIVERS	60 950	70 725	16	9 776
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	0	0
REPORT A NOUVEAU	98 342	132 177	34	33 835
PERTE DE L'EXERCICE	26 389	10 838	-59	-15 551
TOTAL	3 310 267	3 258 409	-2	-51 858
PASSIF	2011	2012	Variation en %	Variation en volume
CAPITAL	123 281	124 496	1	1 215
RESERVES, REPÔRT A NOUVEAU, PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX	139 314	145 448	4	6 134
ACTIONNAIRES, COMPTES BLOQUES A PLUS D'UN AN	1 530	1 530	0	0
EMPRUNTS PARTICIPATIFS ET OBLIGATAIRES	3 503	14 167	304	10 664
AUTRES RESSOURCES PERMANENTES	17 175	24 660	44	7 484
BON DE CAISSE	178 190	182 822	3	4 631
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE à terme	364 954	358 005	-2	-6 949
à vue	1 413 979	1 353 456	-4	-60 523
COMPTES D'EPARGNE	625 072	632 207	1	7 134
COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	72 894	56 700	-22	-16 194
VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERME	6 894	2 390	-65	-4 504
BANQUES ET ETS FINANCIERS à terme	92 170	86 789	-6	- 5381
à vue	118 385	113 843	-4	- 4 542
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	122 081	128 478	5	6 397
BENEFICE DE L'EXERCICE	30 844	33 418	8	2 574
TOTAL	3 310 267	3 258 409	-2	-51 858

Source : Banques

Les crédits du système bancaire ont augmenté de 59 milliards entre 2011 et 2012. Les types de crédit ayant enregistré les hausses les plus importantes sont les crédits à moyen terme (87 milliards) et les comptes débiteurs de la clientèle (58 milliards).

Au cours de la même période, les dépôts de la clientèle ont baissé de 55,7 milliards.

Tableau 20 : Banques en activité et leurs principaux indicateurs en 2012

(en millions de F CFA)

Banques	Capital social	Résultat net	Total bilan	Produit Net Bancaire	Dépôts	Crédits
1. AFB	15 800	1 083	573 551	24 945	430 284	244 201
2. BAC	5 500	-3 352	75 428	3 154	55 190	24 925
3. BICEC	12 000	7 028	581 348	46 638	458 672	308 670
4. CBC	7 000	312	171 274	7 849	119 554	63 734
5. CITI	7 569	1 999	111 718	7 849	88 787	42 097
6. ECOBANK	10 000	1 650	303 767	22 771	250 344	211 500
7. NFC	6 127	-6 221	76 744	5 009	56 928	51 165
8. SCB	10 000	6 050	376 547	29 228	239 624	210 970
9. SGBC	12 500	12 020	595 776	44 852	471 948	384 680
10. SCBC	8 000	1 768	201 241	11 886	173 481	82 916
11. UBA	8 500	2 793	123 590	9 386	97 417	42 689
12. UBC	20 000	-1 263	90 258	3 627	55 328	10 272
13. BGFI	10 000	1 405	100 757	7 219	54 418	67 125
TOTAL	132 996	25 272	3 381 999	224 413	2 551 975	1 744 944

Source : Banques

A fin 2012, le capital social global des 13 banques commerciales en activité au Cameroun s'élève à 133 milliards. UBC (20 milliards), Afriland (15,8 milliards), SGBC (12,5 milliards) et BICEC (12 milliards) détiennent à elles seules 49 % de l'ensemble de ce capital social.

Le secteur bancaire est rentable, avec un Produit Net Bancaire global de 224 milliards contre 177 milliards en 2011 (+27 %), et un bénéfice global de 25 milliards, en baisse de 20 % par rapport à 2011, où il s'élevait à 31,3 milliards.

Mesuré par le total de bilan, les banques les plus importantes en termes d'activité demeurent SGBC (596 milliards), BICEC (581 milliards), et Afriland (574 milliards).

Le volume global des dépôts s'élève à 2 552 milliards et le total des crédits à 1 745 milliards, soit une différence de 807 milliards.

2.3.3. Evolution des opérations sur titres

Les titres inscrits à l'actif des banques commerciales ont diminué de 14 % entre 2011 et 2012, passant de 225 milliards à 193 milliards.

2.3.4. Evolution des opérations avec la clientèle

Les opérations de crédit et sur chèques se chiffrent à 1 724,4 milliards en 2012 en 2011, contre 1 664,8 milliards un an plus tôt (+3,6%), tandis que les dépôts et comptes exigibles après encaissement atteignent 2 583,2 milliards de F CFA à fin 2012, alors qu'ils s'élevaient à 2 582 milliards de F CFA à fin 2011 (+0,05 %).

2.3.5. Evolution des opérations interbancaires

A l'actif, l'encours des placements et valeurs reçues en pension ou achetées ferme a baissé de 2 % sur l'ensemble de la période, passant de 77,2 milliards à 75,9 milliards. Au cours de la même période, au passif, l'encours des valeurs données en pension ou vendues fermes a baissé de 4,5 milliards de FCFA, passant de 6,9 milliards à 2,4 milliards (-65%).

2.3.6. Capitaux propres

L'assise financière des établissements de crédit s'est renforcée au cours de la période sous revue, sous une approche strictement comptable.

Les capitaux propres (capital+réserves) ont progressé 2,8 % en 2012, passant de 262,6 à 270 milliards de FCFA, en partie, en raison de la rentabilité des banques au cours de cet exercice.

2.3.7. Hors-bilan

Les opérations en hors-bilan des banques ont fortement augmenté (+38,2%), tirées à la hausse par les Cautions, avals, autres garanties reçues des intermédiaires financiers (+ 94,8%) et les opérations de Cautions, avals et autres garanties reçues de la clientèle (+44,1%).

Tableau 21 : Hors-bilan consolidé des banques

(Montants en milliards de F CFA)				
HORS-BILAN	2 011	2012	Variation en %	Variation en volume
Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers	148	116	-21,6	-32
Cautions, avals, autres garanties reçues des intermédiaires financiers	155	302	94,8	147
Cautions, avals, autres garanties en faveur de la clientèle	553	767	38,7	214
Cautions, avals et autres garanties reçues de la clientèle	59	85	44,1	26
Effets déposés en garantie d'opérations de refinancement	37	45	21,6	8
TOTAL	952	1 316	38,2	364

Source : Banques

2.3.8. Evolution des résultats des banques

Au Cameroun, le produit net bancaire (PNB) a baissé de 12% en 2012, passant de 205,8 milliards en 2011 à 181,3 milliards en 2012, contre une amélioration de 11,2% notée en fin d'année 2011.

La hausse de cet indicateur est expliquée principalement par l'affermissement des marges sur opérations avec la clientèle (+ 14,2 %), sur opérations diverses (+ 8,9%) et sur opérations financières (+ 43,3 %). Comme l'année précédente, la marge sur opérations de trésorerie a connu une forte baisse de 38 %, et celle sur opérations de crédit-bail a reculé de 32,3 %.

Les frais généraux des banques camerounaises, à fin 2010, se sont établis à 141,3 milliards, soit une hausse de 29% par rapport à l'année 2010, où ils ressortaient à 109,5 milliards. Ainsi, le coefficient net d'exploitation ressort à 68,7 %.

Tableau 22 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

EXERCICE	2009	2010	2011	2012	Variation en % (entre 2012 et 2011)	Variation en volume (entre 2012 et 2011)
Marge sur opérations de trésorerie	5 111	2 744	1 700	-356	-121%	-2 056
Produits des opérations de trésorerie	8 560	4 570	4 700	2 345	-50%	-2 355
Charges sur opérations de trésorerie	3 449	1 826	3 000	2 701	-10%	-299
Marge sur opérations financières	5 029	5 443	7 800	6 250	-20%	-1 550
Intérêts et dividendes sur opérations financières	5 558	6 069	8 300	8 141	-2%	-159
Intérêts sur ressources permanentes	529	626	500	1 891	278%	1 391
Marge sur opérations clientèle	87 830	92 184	105 300	94 331	-10%	-10 969
Produits des opérations avec la clientèle	116 122	121 799	136 800	124 004	-9%	-12 796
Charges sur opérations avec la clientèle	28 292	29 615	31 500	29 673	-6%	-1 827
Marge sur opérations diverses	74 879	81 496	88 800	75 852	-15%	-12 948
Produits des opérations diverses	84 196	104 505	117 400	423 357	261%	305 957
Charges sur opérations diverses	9 317	23 009	28 600	347 505	1115%	318 905
Marge sur opérations de crédit-bail	6 489	3 250	2 200	22 756	934%	20 556
Produits des opérations de crédit-bail	34 342	23 702	27 400	23 992	-12%	-3 408
Charges sur opérations de crédit-bail	27 853	20 452	25 200	1 236	-95%	-23 964
Produit net bancaire	179 338	185 117	205 800	181 291	-12%	-24 509
Produits accessoires	9 408	3 619	3 636	2 900	-20%	-736
Charges de personnel	44 206	43 832	47 125	40 373	-14%	-6 752
Autres frais généraux	66 968	65 657	94 153	68 845	-27%	-25 308
Résultat brut d'exploitation	77 572	79 247	68 158	74 973	10%	6 815
Amortissements nets	11 733	11 462	12 812	16 013	25%	3 201
Dotations nettes aux provisions	48 891	31 266	51 851	25 687	-50%	-26 164
Résultat courant	16 948	36 519	16 287	18 425	13%	2 138
Impôts sur les sociétés	20 797	23 583	6 181	18 425	198%	12 244
Résultat net	-6 563	13 141	10 106	25272	150%	15 166
Coefficient d'exploitation (FG/PNB)	61,99%	59,15%	68,7 %	60,2 %		

Source : Banques

Le résultat brut d'exploitation s'est relevé de 10 % entre 2011 et 2012. A fin 2012, il est en effet ressorti à 74,9 milliards, contre 68,2 milliards un an plus tôt. Les dotations nettes aux amortissements des banques camerounaises ont augmenté de 23 % à 16,0 milliards, contre 12,8 milliards un an plus tôt. De même, celles relatives aux provisions ont chuté de 50,5 %, passant de 25,7 milliards en 2011 à 12,8 milliards à fin 2012, dans le cadre de l'assainissement des banques.

A fin 2011, le système bancaire enregistre un bénéfice global de 10 milliards, en diminution de 3 milliards par rapport à 2010. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des dotations nettes aux provisions.

2.3.9. Coût de mobilisation des ressources bancaires

Au cours de l'exercice 2012, le coût moyen de mobilisation des ressources bancaires s'est établi à 1,41 %, soit 0,15 point au-dessus du niveau de celui obtenu en 2011. Ce léger accroissement résulte principalement de la diminution des ressources clientèle (-3%), de la forte augmentation du volume des charges interbancaires (+62%), et des charges clientèle, notamment des intérêts sur dépôt à terme, qui passent de 9 097 millions en 2011 à 12 172 millions de F CFA en 2012, soit un accroissement de 34%.

2.3.10. Evolution des crédits à la clientèle

Les crédits accordés à la clientèle se sont accrus de 5 % en 2012. Ils passent de 1811,1 milliards en décembre 2011 à 1904,1 milliards en décembre 2012.

Tableau 23 : Evolution des crédits à la clientèle par nature (en milliards)

RUBRIQUES/MOIS	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc.2012	Glissement annuel %	% du total
Crédits à long terme	20,2	32,3	31,8	29,0	31,1	19,2	-38,2	1,0
Crédits à moyen terme	356,5	441,3	527,0	501,6	602,6	690,5	14,6	36,3
Crédits à court terme	304,8	411,4	421,7	528,9	622,9	563,1	-9,6	29,6
Créances brutes en souffrance	135,7	151,7	180,4	235,3	276,1	315,1	14,1	16,5
Comptes débiteurs de la clientèle	214,1	229,0	212,3	240,6	258,1	300,6	16,5	15,8
Autres sommes dues par la clientèle	19,8	12,8	12,2	13,0	20,3	15,5	-23,7	0,8
TOTAL	1 051,1	1 278,5	1 385,4	1 548,3	1 811,1	1 904,1	5,1	100

Source : Etats CERBER

Les crédits bancaires à la clientèle ont connu une forte progression (81%) au cours de la période allant de 2007 à 2012. Les différents types de concours ont fluctué de la manière suivante :

- Les crédits à long terme sont passés de 31,1 milliards en décembre 2011 à 19,2 milliards en décembre 2012, soit une baisse de 38,2 % ;
- Les crédits à moyen terme ont augmenté de 14,6 %. Ils s'élèvent à 356,5 milliards en décembre 2007, et atteignent 602,6 milliards en décembre 2011 puis 690,5 milliards en décembre 2012. Cet accroissement s'explique principalement par la hausse des crédits d'équipement et des crédits à la consommation ;
- Les crédits à court terme ont atteint leur niveau le plus bas en décembre 2012, passant de 622,9 milliards en décembre 2011 à 563,1 milliards, soit une baisse de -9,6% ;
- Les créances brutes en souffrance¹³ se chiffrent à 315,1 milliards au 31 décembre 2012, contre 276,1 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 14,1% ;
- Les comptes débiteurs¹⁴ de la clientèle se fixent à 300,6 milliards en décembre 2011 et à 258,1 milliards en fin décembre 2011, soit une hausse de 16,5 % en glissement annuel.

¹³Les créances brutes en souffrance comprennent les créances impayées, les créances immobilisées, les créances douteuses couvertes par la garantie de l'Etat, les créances douteuses couvertes par des sûretés réelles, les autres créances douteuses, les créances impayées sur le crédit-bail et les créances douteuses sur le crédit-bail.

¹⁴Découverts.

- Les autres sommes dues par la clientèle¹⁵ ont enregistré une importante diminution (-23,7 milliards), passant de 20,3 milliards en décembre 2011 à 15,5 milliards en décembre 2012.

Tableau 24 : Evolution des crédits par unités institutionnelles

	Déc. 2011	Déc. 2012	Glissement annuel %	% du volume
Entreprises Privées	1 270,3	1.241,6	-2,3	65,2
Particuliers	262,4	309,8	18,0	16,3
Entreprises Publiques	121,0	129,2	44,8	6,8
Entreprises individuelles	89,3	113,0	-6,6	5,9
Administrations Privées	30,4	39,7	75,6	2,1
Société d'Assurance et de Capital	22,6	20,4	874,8	1,1
Divers	12,4	18,7	11 897,4	1,0
Administrations Publiques locales	2,1	17,4	-42,7	0,9
Organismes publics	0,4	13,3	7,1	0,7
Administrations Publiques Centrales	0,2	0,9	110,8	0,05
TOTAL	1 811,1	1 904,1	5,1	100

Source: Etats CERBER

Au 31 décembre 2012, la répartition des emplois par type de clientèle montre que les entreprises privées demeurent les principaux bénéficiaires des prêts bancaires. Elles reçoivent à elles seules 65,2 % du total des crédits. Elles sont suivies des particuliers, qui bénéficient quant à eux de 16,3 % de l'ensemble des crédits bancaires.

L'évolution de la répartition des crédits par secteur d'activités concerne la période allant du 31 décembre 2010 au 30 septembre 2011. Elle est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 25 : Evolution des crédits bancaires par secteur d'activité

SECTEURS ECONOMIQUES/MOIS	Déc. 2011 (a)	Déc. 2012 (b)	Variation en % ((b-a)/a)	% du volume
Commerce de gros et détail-Restauration et Hôtel	533,3	299,1	-43,9	15,1
Bâtiments et Travaux publics	391,4	362,1	-7,5	18,3
Industries extractives	261,3	287,8	10,1	14,6
Agriculture- Elevage- Chasse-Sylviculture- Pêche	242,7	228,4	5,9	11,6
Services destinés aux collectivités, sociaux et personnels	212,9	422,0	98,2	21,3
Transports-activités des auxiliaires de transport et Télécoms	200,4	216,4	8,0	10,9
Industries manufacturières	132,1	17,5	-86,8	0,9
Production et distribution d'Electricité- Gaz vapeur- Eau	111,6	113,9	1,8	5,8
Activité des inst. fin. Immobilières- production et services des entreprises	34,2	29,9	-12,6	1,5
TOTAL	2 120	1 977,2	-6,7	100

Source : BEAC DN - Centrale des risques

Ce tableau montre qu'à fin 2012, le secteur de la production des services aux collectivités et personnels a reçu 422,0 milliards, soit 21,3 % du total des crédits. Il est suivi par les secteurs des bâtiments et travaux publics (18,3 %), du Commerce de gros et détail-Restauration et Hôtel (15,1 %), des industries extractives (14,6 %), de l'agriculture, l'élevage, la chasse, la sylviculture et la pêche (11,6 %), du transport et des activités auxiliaires de transport (10,9 %), de la production et distribution d'électricité, gaz et eau (5,8 %).

Il est noté qu'en 2012, le secteur du commerce, la restauration et l'hôtellerie, qui reçoit traditionnellement la plus grande part des crédits à l'économie n'arrive qu'en troisième position, derrière le secteur de la production des services aux collectivités et personnels, et le secteur des bâtiments et travaux publics.

¹⁵ Virements en instance et chèques certifiés, comptes bloqués, avoirs en cours de prescription, effets déplacés échus représentatifs de crédits distribués en cours de recouvrement chez les confrères, mais dont le sort n'est pas encore connu.

2.4. Système et moyens de paiement

Depuis 1999, la BEAC a initié un projet de réforme des systèmes de paiement, qui a abouti à l'instauration de trois principales infrastructures :

- le système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR) au niveau sous-régional, pour les opérations de gros montants et de politique monétaire baptisé Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) ;
- le Système Net de Paiement en Masse (SNPM) par pays, pour la télécompensation des chèques, virements et prélèvements, connu sous l'acronyme SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ;
- le système monétique interbancaire avec la création d'une carte bancaire permettant d'effectuer des opérations de paiement et de retrait dans n'importe quel pays de la CEMAC, et la mise en place du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), qui résulte de la fusion de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) et du Système de Monétique en Afrique Centrale (SMAC).

S'agissant des incidents de paiements, les textes de base suivants définissent les procédures de leur gestion :

- le Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de paiement ;
- la Décision à Caractère Général n° 4/76 du 30 août 1976 portant instructions en matière de déclarations d'incidents de paiement ;
- la Décision à Caractère Général n° 2/78 du 9 mars 1978 instituant la centralisation mensuelle et le fichier des chèques sans provision.

Le premier texte institue en son article 210 la création de quatre fichiers gérés par la BEAC, à savoir : (i) le fichier des comptes bancaires ; (ii) le fichier des incidents de paiement sur chèques et sur cartes de paiement ; (iii) le fichier des effets impayés ; et (iv) le fichier des chèques et cartes irréguliers.

Dans l'attente de l'Instruction du Gouverneur de la BEAC devant définir les modalités de fonctionnement du Fichier Central National des Incidents de Paiement, les Décisions à Caractère Général n° 4/76 du 30 août 1976 et n° 2/78 du 9 mars 1978 confient au Conseil National du Crédit, la responsabilité de la gestion transitoire de la centralisation des incidents de paiement au Cameroun.

C'est dans ce sens que le Cameroun, depuis 1976, à travers le Conseil National du Crédit, a mis en place un Fichier des Incidents de Paiement pour le Cameroun. Ce fichier vise à :

- restaurer la confiance du public à l'endroit de la monnaie scripturale ;
- conforter la crédibilité de la fonction d'intermédiaire financier assurée par les établissements de crédit, le Trésor Public et les services financiers des Chèques Postaux ;
- assurer un environnement propice à l'assainissement des transactions courantes ;
- moderniser et uniformiser les moyens de paiement, condition nécessaire au développement de la bancarisation.

Par ailleurs, le Règlement n° 01/11-CEMAC/UMAC/CM relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique a été signé le 18 septembre 2011. Il fixe notamment : (i) les conditions d'exercice de l'activité d'émission de la monnaie

électronique ; (ii) le régime d'émission de la monnaie électronique et de sa conversion en monnaie fiduciaire ou scripturale ; (iii) les modalités de régulation, de contrôle et de surveillance de l'activité d'émission de monnaie électronique.

2.4.1. Evolution des opérations par chèque

Entre 2010 et 2012, le montant global des opérations sur chèque s'est chiffré à 6 200,8 milliards de F CFA. Au total, 2 131 314 chèques ont été émis, dont 718 743 pour la seule année 2012.

Tableau 26 : Evolution des opérations sur chèque

	2010	2011	2012
Nombre	693 312	719 259	718 743
Valeur (milliards F CFA)	1 967,8	2 073,0	2 160

Source : BEAC

2.4.2. Evolution des incidents de paiement

Les statistiques de la BEAC font apparaître une constante augmentation des incidents de paiement entre 2010 et 2012, aussi bien en nombre qu'en valeur. Au cours de cette période, le cumul des incidents de paiement déclarés pour insuffisance et absence de provision s'élève à 32 280 opérations pour une valeur de 114,4 milliards de F CFA. En glissement annuel, le nombre et la valeur des incidents de paiement déclarés ont augmenté respectivement de 18,4 % et de 30,9 % entre 2012.

Tableau 25 : Evolution des incidents de paiement

	2009	2010	2011	2012
Nombre	7 852	8 857	10 724	12 699
Valeur (milliards F CFA)	24,8	29,9	36,6	47,9
Variation (%)				
Variation du nombre	2,6	12,8	21,1	18,4
Variation de la Valeur	-0,4	20,6	22,4	30,9

Source: BEAC

2.4.3. Evolution des virements

Les virements effectués au cours de la période allant de 2011 à 2012 ont également connu une progression significative. En 2012, 959 292 opérations ont été effectuées, pour un montant total de 2007,2 milliards de F CFA, soit une augmentation de 12,5 % par rapport à 2011. Le montant des opérations effectuées en 2011 s'élève quant à lui à 1 783,8 milliards F CFA, pour 794731 opérations effectuées, soit une augmentation de 15,0% par rapport à 2010.

Tableau 28 : Evolution des virements

	2010	2011	2012
Nombre	582 315	794 731	959 292
Valeur (milliards F CFA)	1 551,4	1 783,8	2 007,2

Source : BEAC

2.5. Secteur de la microfinance

Dans le secteur de la microfinance, on dénombre plus de 1000 guichets sur l'ensemble du territoire national. Sa contribution au financement de l'économie est estimée à 10%.

A fin décembre 2012, les dépôts de la clientèle des EMF ont été estimés à 454 milliards et les crédits à 239,8 milliards. Les créances douteuses en hausse représentent 16% de recours des crédits distribués.

En ce qui concerne les normes prudentielles, plusieurs EMF ne respectent pas la norme requise pour les fonds de solidarité. Il en est de même pour les ratios de couverture des immobilisations, de la liquidité, des engagements en faveur des apparentés et la couverture des crédits par les ressources propres.

De manière globale, il est noté que les EMF demeurent fragiles du fait de la mauvaise qualité du portefeuille-crédits, de l'insuffisance des fonds propres ou de fonds patrimoniaux entraînant ainsi le non respect des normes de solvabilité. Environ une quinzaine sont en difficulté ou en cessation de paiement. En juillet 2013, la poursuite des mesures d'assainissement de ce secteur a abouti au retrait d'agrément à 33 EMF. Certains d'entre eux fonctionnent sans agrément et ne sont pas immatriculés au registre spécial du Conseil National du Crédit.

2.6. Secteur des assurances

a) Présentation succincte du marché camerounais des assurances

Le marché camerounais de l'assurance est le deuxième en termes de chiffre d'affaires de la Conférence Interafricaine des marchés d'Assurance qui regroupe 14 pays. Ce marché compte 23 sociétés d'assurances dont 7 en Vie et 16 en IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transports), et totalise 1348 emplois directs dont 351 Cadres, 591 Agents de maîtrise et 406 agents d'exécution.

Le chiffre d'affaires global s'est établi en 2012 à 150,3 milliards FCFA. Sur la période allant de 2006 à 2012, il a connu une évolution moyenne de 6,7%. Les assurances IARDT représentent 73,4% du chiffre d'affaires total, soit 110,2 milliards FCFA. Elles sont dominées par la branche automobile qui pèse 30,7%, la branche accidents corporels et maladies (25,3%), et la branche transports (21,8%). Les Assurances Vie représentent 26,6% du chiffre d'affaires total en 2012 à 40 milliards F.CFA. Cette branche a progressé au taux médian de 11,7% sur les sept dernières années.

Le rendement des placements qui était de 7,7 milliards FCFA en 2005 s'est élevé à 9,5 milliards FCFA en 2012, avec une progression moyenne de 4,6% sur huit ans. Pour la période considérée, les produits financiers nets représentent un taux moyen de progression de 6,4%. Le taux de sinistralité quant à lui était de 44,8% en 2012, avec une progression moyenne annuelle de 46% au cours de huit dernières années. Le résultat net d'exploitation a augmenté entre 2005 à 2012, passant de 10,8 milliards FCFA en 2005 à FCFA à 12,4 milliards FCFA en 2012, soit une progression moyenne de 6%.

Le solde de réassurance est demeuré favorable aux réassureurs ; il se situe, pour une période de huit ans, à une moyenne de 18 milliards FCFA.

Sur la période allant de 2005 à 2012, le marché présente un taux moyen de marge de solvabilité et de couverture des engagements réglementés respectivement de 239,4% et 107,9%.

b) Structure des placements des sociétés d'assurance

Les sociétés d'assurance camerounaises ont investi dans différentes catégories d'actifs dont la valeur totale en 2012 se chiffre à 258,1 milliards F CFA. La répartition de ces placements se présente ainsi qu'il suit :

▪ Répartition des placements des sociétés d'assurances au Cameroun en 2012

Les placements des sociétés d'assurance à fin 2012 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Placements des sociétés d'assurance

En milliards de FCFA	Total Placements	OBLIGATIONS	ACTIONS	IMMOBILIER	LIQUIDITES	PRÊTS	PRIMES A RECEVOIR	AUTRES
IARDT	117,61	19,76	19,25	32,11	34,48	3,93	3,89	4,18
VIE	140,49	47,41	5,79	14,02	63,34	3,29	1,23	5,41
TOTAL	258,10	67,17	25,04	46,13	97,83	7,22	5,12	9,59

Source : ASAC

Les sociétés vie représentent 54,4% du total des placements, soit 140,5 milliards FCFA, contre 45,6% (117,6 milliards FCFA) pour les sociétés non vie. Leurs actifs sont essentiellement concentrés sur les liquidités (45,1%) et les obligations (33,8%), et dans une moindre mesure sur l'immobilier (10%) et, accessoirement, les actions (4,1%).

Les placements des sociétés non vie sont plus diversifiés. Viennent dans l'ordre les liquidités (29,3%), l'immobilier (27,3%), et dans des proportions voisines les obligations (16,8%) et les actions (16,4%).

Au total, le secteur des assurances contribue au financement de l'économie camerounaise à hauteur de 2,1 % du PIB.

c) Répartition de l'encours des placements des sociétés d'assurances au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en France à fin 2011

Le tableau ci-dessous permet de faire quelques comparaisons en ce qui concerne les encours de placement avec la Côte d'Ivoire et la France.

Tableau 30 : Comparaison des encours des placements des sociétés d'assurance

TYPE DE PLACEMENT	France		CAMEROUN		COTE D'IVOIRE	
	En milliards de FCFA	En pourcentage	En milliards de FCFA	En pourcentage	En milliards de FCFA	En pourcentage
Actions d'entreprises	603060,8	54%	25,5	11%	0,0	0%
Obligations émises ou garanties par l'Etat	346171,2	31%	63,8	27%	108,5	22%
Actifs immobiliers	44673,6	4%	43,5	18%	66,3	14%
Actifs monétaires	78195,2	7%	85,6	36%	152,1	31%
Autres	44673,6	4%	20,7	9%	156,5	32%
Total général	1116774,4	100%	239,1	100%	483,4	100%
Dont sociétés vie	999481,6	89%	125,9	53%	339,4	70%
Sociétés de dommages	117292,8	11%	113,9	48%	144,2	30%

Source : ASAC

Il ressort du tableau ci-dessus que 31% des actifs des sociétés d'assurance en France servent au financement des besoins d'emprunt de l'Etat, contre 27% au Cameroun et 22% en Côte d'Ivoire. Et plus de la moitié (54%) en France sont investis dans les titres d'entreprises, actions et obligations, contre 11% au Cameroun. Il est à noter que les sociétés ivoiriennes se refusent d'investir dans ce type d'actifs.

La part des actifs monétaires et de l'immobilier, respectivement de 7% et 4% en France, apparaît comme marginale, tandis qu'au Cameroun (36% et 18%) et en Côte d'Ivoire (31% et 14%), elle est significative.

d) Evolution de l'encours des placements des sociétés d'assurances de 2005 à 2012

Tableau 31 : Evolution de l'encours des placements des sociétés d'assurance

ANNEE	IARDT	VIE	MARCHE
2005	93 391 734 524	58 797 054 416	152 188 788 940
2006	93 680 516 098	64 187 116 753	157 867 632 851
2007	94 692 543 643	73 758 977 251	168 451 520 894
2008	93 822 356 345	83 452 562 018	177 274 918 363
2009	96 335 198 472	97 896 131 134	194 231 329 606
2010	105 384 522 390	110 644 097 960	216 028 620 350
2011	113 935 560 705	125 893 828 240	239 829 388 945
2012	117 609 229 945	140 489 690 270	258 098 920 215

Source : ASAC

Jusqu'en 2009, les compagnies de dommages détenaient des actifs plus importants que les compagnies vie, tendance qui s'est inversée cette année-là. Le développement constant de celles-ci a permis plus qu'un doublement (214%) de leurs placements, qui sont passés de 58,8 milliards FCFA à 140,5 milliards FCFA en huit (8) ans.

Cette branche qui ne valait que 38,6% du total des placements en 2005 contre 61,3% pour la branche non vie représentée en 2012, 54,43%, contre 45,57% pour les compagnies de dommages.

e) Evolution de la répartition des placements par catégorie d'actifs de 2005 à 2012

Tableau 32 : Evolution de la répartition des placements des sociétés d'assurance par catégorie d'actifs

ANNEE	OBLIGATIONS	ACTIONS	IMMOBILIER	LIQUIDITES	PRÊTS	PRIMES A RECEVOIR	AUTRES
2005	22%	–	22%	41%	–	3%	13%
2006	16%	–	19%	46%	–	4%	16%
2007	18%	8%	21%	45%	2%	3%	3%
2008	22%	9%	21%	36%	3%	4%	4%
2009	38%	9%	20%	34%	3%	3%	4%
2010	28%	10%	19%	32%	3%	5%	3%
2011	27%	11%	18%	36%	2%	3%	4%
2012	26%	10%	18%	38%	3%	2%	4%

Source : ASAC

A l'examen de l'évolution des quatre principales catégories d'actifs des compagnies toutes branches confondues, les placements en banque de même que l'investissement dans l'immobilier ont tendance à décroître sur la période considérée, au profit des actions et des obligations, peut-être du fait d'une offre plus intéressante de produits financiers (emprunt BDEAC, ECOMR 5,6% etc.).

f) Contraintes et perspectives de financement de l'économie par les sociétés d'assurances

Un certain nombre de contraintes apparaissent comme des freins au développement du secteur de l'assurance, limitant ainsi son apport au financement de l'économie de notre

pays. Cependant, des espoirs subsistent grâce notamment à des mesures récemment prises tant par le régulateur qu'au sein du marché.

f-1) Contraintes

▪ Contraintes réglementaires

Partout ailleurs, l'Autorité de régulation a toujours eu une préoccupation constante, celle de s'assurer que les entreprises d'assurance seront toujours en mesure d'indemniser les sinistrés.

En effet, pour tenir ses engagements vis-à-vis des assurés, une société d'assurances est astreinte à justifier de fonds propres lui assurant une marge de solvabilité, à constituer des provisions (montant de la dette à prévoir pour les assurés et les bénéficiaires de contrats) et à représenter celles-ci par des placements financiers appropriés.

Ainsi, le code CIMA impose aux sociétés d'assurances de se conformer à des règles en matière de placements, qui concernent la :

- **Répartition** : Il s'agit de respecter certains quotas dans la division des placements admis en représentation des provisions techniques, par exemple entre actions, obligations, investissements immobiliers.
- **Dispersion** : au sein d'une ligne d'actifs donnée, l'assureur ne peut détenir plus d'un certain pourcentage par exemple d'une société cotée en bourse, d'une ligne d'emprunt obligataire etc.
- **Congruence** : la monnaie de placement doit correspondre à la monnaie d'engagement (pour éviter à l'assuré le risque de change).
- **Localisation** : il s'agit d'une règle communautaire imposant que les placements en actifs soient localisés dans le pays de la compagnie ou dans l'espace économique CIMA c'est-à-dire dans les pays membres de la CIMA¹⁶.

▪ Contraintes socio-économiques, financières et techniques :

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer entre autres :

- le faible pouvoir d'achat des populations : il a été démontré qu'il existe une corrélation entre le niveau de développement économique et social d'un pays et le volume des primes d'assurance ;
- le manque de culture de l'assurance ;
- les problèmes liés à la gestion et à la gouvernance d'entreprise, qui peuvent susciter la méfiance du public vis-à-vis de l'assurance ;
- l'insuffisance de l'offre de produits et d'instruments de placement permettant de recycler les provisions techniques et mathématiques dans l'économie ;

¹⁶ Le problème qui se pose ici est que compte tenu du faible rendement des placements longterms dû à une liquidité abondante des banques et à une panoplie limitée de produits, la FANAF souhaite aujourd'hui que l'autorité de contrôle autorise la délocalisation hors zone CIMA des placements dans une limite raisonnable de 6% du montant total des engagements réglementés sous la forme des OPCVM relevant de l'article 335-1.2 du code CIMA.

- des mesures d'incitation fiscale restant à prendre ;
- la délocalisation de l'assurance des grands risques.

f-2) Perspectives

Les mesures récemment prises tant sur le plan national que communautaire laissent augurer d'une évolution plus favorable du secteur des assurances, susceptibles d'amener celui-ci à contribuer un peu plus aux besoins de financement de l'économie.

▪ La défiscalisation de l'Indemnité de Fin de Carrière (IFC)

A l'issue de longues négociations faisant suite à une étude menée par l'ASAC, l'Administration fiscale a reconnu en 2009 comme fiscalement déductibles les primes d'assurance payées par les entreprises pour la couverture des indemnités de fin de carrière.

Si l'on se réfère à l'exemple ivoirien, cette mesure devrait accélérer l'expansion de la branche vie qui a par ailleurs vu son poids relatif dans le chiffre d'affaires global du marché croître d'année en année : de 17% en 2004, il équivaut aujourd'hui à 26,6%.

▪ Les réformes de la CIMA

La CIMA a récemment mené à leur terme deux réformes majeures :

- l'augmentation à compter du 01/01/2010 du capital social des sociétés d'assurances porté à un minimum de un (1) milliard FCFA et à huit cents (800) millions FCFA pour les mutuelles;
- l'adoption de l'article 13 nouveau du code CIMA qui subordonne la prise d'effet du contrat au paiement effectif de la prime.

Ces réformes visent essentiellement à assainir le marché des assurances en renforçant la solidité financière et la solvabilité des sociétés d'assurances, les conduisant *in fine* à assumer pleinement leur rôle d'investisseur institutionnel.

▪ La couverture assurancielle des grands risques

Le législateur camerounais et l'autorité de régulation ont pris toutes les dispositions afin que les assurances de toute nature des risques situés au Cameroun soient souscrites auprès des entreprises agréées pour pratiquer les opérations d'assurance au Cameroun, sauf dérogation obtenue auprès du Ministre des Finances, qui doit être motivée par la carence du marché à offrir la couverture en assurance recherchée.

Malheureusement, les textes ne sont que très rarement respectés par les cocontractants qui placent de manière systématique les risques à l'étranger, mettant en péril le secteur et fragilisant ainsi le tissu économique de notre pays.

En réaction à ces pratiques, l'ASAC a récemment créé un Pool de gestion en coassurance des grands risques dont l'objectif se résume à :

- voir se développer la couverture des risques et saturer la capacité de souscription et de rétention du marché local ;
- limiter au maximum la pratique d'évasion des primes.

Selon les premières estimations et sous réserve des résultats d'études plus fines, l'ensemble des projets du DSCE (estimations des besoins de financement compris entre 11 086 et 17 598,5 milliards FCFA) pourraient générer, au taux moyen de 4% sur les risques liés aux chantiers, une prime d'environ 44,3 à 70,4 milliards FCFA, ce qui représenterait entre 40,2% et 63,9% du chiffre d'affaires des assurances non vie de l'année 2012.

Cette option placerait le Cameroun au premier rang des pays de l'espace CIMA, devant la Côte d'Ivoire qui occupe actuellement cette place.

On ne peut manquer de penser à l'apport qui en découlerait pour l'économie camerounaise (revenus tirés de la fiscalité directe et indirecte sur les personnes comme sur les sociétés, renforcement de la Balance des paiements etc.), indispensable à la réussite du pari de la croissance et de l'emploi décliné dans le document DSCE à l'horizon 2035.

2.7. Marché financier

A fin décembre 2012, la capitalisation boursière de la Douala Stock Exchange s'élève à 277,9 milliards dont 60% d'obligations et 40% d'actions. Elle se situe à 291,9 milliards le 28 août 2013 et se décompose en 123,8 milliards d'actions et 168,1 milliards d'obligations.

Le marché des valeurs mobilières reste une source marginale de financement pour le secteur privé.

La bourse se trouve dans la capitale économique du pays, Douala, et opère depuis 10 ans. Elle ne compte que trois sociétés inscrites à la cote, ce qui ne lui permet pas d'être une source de financement importante pour le secteur privé.

Le marché obligataire se compose essentiellement d'effets publics. Les titres de la dette publique sont toutefois toujours principalement émis à l'intention des banques dans le cadre d'enchères organisées par la BEAC, essentiellement sous forme de bons du Trésor. Il n'existe pas réellement de marché secondaire pour ce type d'effets publics. Les rendements des bons du Trésor baissent progressivement depuis deux ans, bien que leurs échéances se soient allongées.

L'enjeu majeur pour le futur porte essentiellement sur le rapprochement de la DSX et de Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), qui est basée à Libreville au Gabon.

BIBLIOGRAPHIE

1. BEAC, *Bulletins du marché monétaire, éditions 2012 et 2013* ;
2. Central Bank of China, 2013 Financial Stability Report ;
3. Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, *Rapport sur l'Afrique, 2012* ;
4. FMI, Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2013 ;
5. MINFI, *Loi des Finances, éditions 2009, 2010 et 2011, 2012 et 2013* ;
6. MINFI, Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la Nation au titre de l'exercice 2013 ;
7. ONU, *Situation et perspectives de l'économie mondiales, 2012* ;
8. ONU, World Economic Situation and Prospects 2013, Update as of mid-2013 ;
9. ONU/DAES, *Perspectives pour la croissance économique mondiale et le développement durable, 2012* ;
10. World Economic Forum 2012, *The Global Competitiveness Report 2012–2013* ;
11. World Economic Forum 2013, *The Global Competitiveness Report 2013–2014* ;
12. Zone franc, *Rapport annuel 2012*.

ANNEXE : STRATEGIE ET ORIENTATION DE LA POLITIQUE MONETAIRE DE LA BEAC

A- Les objectifs de la politique monétaire

Conformément à l'article 1^{er} de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider d'une action, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

B- Les instruments de la politique monétaire

Depuis la création du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

a) La politique de refinancement

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement), une action par les taux d'intérêt.

En effet, grâce à des accords de mobilisation, la BEAC sélectionne parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de support à ses concours. Elle arrête également, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder par appels d'offres hebdomadaires au niveau 2 du marché monétaire. Cet objectif peut être dépassé si le taux de couverture extérieure de la monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit éligibles. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles. En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %.

Ces avances sont accordées à un taux d'intérêt fixé (taux d'intérêt des appels d'offres ou TIAO) par le Comité de Politique Monétaire (CPM), suivant les objectifs de la politique monétaire.

Il convient de noter que la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finaux de la politique monétaire. Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt fixé par le CPM (Taux d'intérêt sur les placements ou TISP).

b) La politique des réserves obligatoires

L'article 20 des Statuts de la BEAC prévoit que le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique de refinancement.

Le 1^{er} septembre 2001, le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a décidé de soumettre les banques de la Zone d'Emission à la constitution des réserves obligatoires. Cette politique a continué avec la mise en place du CPM le 23 septembre 2007, chargé dorénavant de prendre toutes les décisions y relatives.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires, lequel ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte courant auprès de l'Institut d'Emission.

I. Calcul des réserves obligatoires

1) Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;

b - les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :

- les comptes de dépôts à régime spécial ;
- les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1^{er} juillet 2002, a décidé l'application de niveaux de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent.

En date du 02 juillet 2008, les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été révisés et fixés comme suit :

- **Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante**

(Congo et Guinée- Équatoriale) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 14,00 % ;

- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 10,50 %.
- **Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante**

(Cameroun et Gabon) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 11,75 % ;
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 9,25 %.
- **Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile**

(Tchad) :

- Coefficient applicable aux dépôts à vue : 9,00 %
- Coefficient applicable aux dépôts à terme : 6,50 %

Les banques de la République centrafricaine restent exemptées de l'application des réserves obligatoires, la liquidité dans ce pays demeurant fragile.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont prévus :

- **les contrôles sur pièces**, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- **les contrôles sur place**, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

c) Politique des taux d'intérêt

Dans le cadre de la nouvelle politique des taux d'intérêt mise en place depuis 1990, la gestion des taux est plus dynamique et plus souple, le marché monétaire sous régional constituant à cet égard le cadre approprié pour conduire la politique monétaire commune.

La structure des taux d'intérêt sur le marché monétaire de la CEMAC est la suivante :

- *Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)*

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

- *Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)*

Interventions en faveur des établissements de crédit :

Injections de liquidités

- Sur le guichet A :

Le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres "à la française", en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe. Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un indicateur de la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle.

C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire :

- Le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP) est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- Le taux de pénalité (TP) est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- Le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP) est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP).

III. La Programmation monétaire

La Banque Centrale a engagé, au cours de la décennie qui vient de s'écouler, une série de réformes en profondeur au nombre desquelles figurent la politique rénovée des taux d'intérêt, la mise en place de la programmation monétaire et le lancement du marché monétaire. Ces réformes importantes ont conféré à la politique monétaire commune davantage de flexibilité et d'efficacité dans la poursuite de l'objectif primordial de sauvegarde de la stabilité interne et externe de la monnaie.

Depuis sa mise en place en septembre 1991 au Cameroun et en janvier 1992 dans les autres pays de la CEMAC, la programmation monétaire s'est trouvée au centre du nouveau dispositif d'intervention de la Banque Centrale. Cet exercice a en effet permis à l'Institut d'Emission de renforcer la cohérence entre la politique monétaire et le cadre macroéconomique des pays membres et d'instaurer un dialogue permanent entre la Banque Centrale, les administrations publiques et les établissements de crédit sur la détermination des objectifs monétaires et de crédit.

A. Objectif de la programmation monétaire

La mise en place de la programmation monétaire dans la Zone d'Emission constitue la réponse de la BEAC aux critiques formulées à l'encontre de l'ancien système, en vigueur jusqu'au début des années 90, des plafonds globaux de refinancement des banques commerciales. Cette méthode, qui permettait de déterminer le montant maximum d'intervention de la Banque Centrale à partir des prévisions de déficits des banques après

confrontation de leurs emplois et ressources s'est en effet avérée limitée et inopérante, particulièrement dans le contexte de crise de la fin des années 80.

Les principales faiblesses relevées portaient sur :

- a) *le caractère passif et statique de la technique des plafonds globaux de refinancement*, laquelle reposait sur l'appréciation des besoins de trésorerie des banques à partir de leur situation financière passée ;
- b) *le décalage méthodologique de prévisions monétaires par rapport au cadre macroéconomique*, l'ancien système étant essentiellement fondé sur l'analyse des bilans des banques, sans tenir compte des données macroéconomiques relatives au PIB, à l'inflation, aux comptes extérieurs, à la situation budgétaire, etc. Dans ce contexte, il est arrivé que l'on procède à une augmentation des plafonds de refinancement en faveur des banques nonobstant un fléchissement des avoirs en Compte d'Opérations ;
- c) *l'asymétrie dans l'évolution et l'inefficacité du mécanisme des plafonds globaux de refinancement*, lequel fonctionnait généralement à la hausse en raison précisément de sa déconnexion du cadre macroéconomique, les marges ainsi accumulées au fil des années rendant inopérante les réductions de plafond ;
- d) *le caractère partiel des prévisions monétaires* du fait que la méthode de fixation des plafonds globaux ne permettait pas de projeter les autres agrégats monétaires comme les avoirs extérieurs nets, le crédit intérieur et la masse monétaire.

A partir de 1991, la programmation monétaire avait pour but de pallier ces insuffisances.

B. Démarche de la programmation monétaire

La programmation monétaire repose sur la méthode dite de projection directe. Celle-ci consiste à déterminer par étapes successives les différents agrégats des secteurs macroéconomiques (secteur réel, finances publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) avant d'assurer la cohérence d'ensemble du cadre macroéconomique. L'avantage de cette méthode, par ailleurs utilisée dans l'élaboration et le suivi des programmes d'ajustement soutenus par le FMI, est de laisser une bonne place au jugement. Elle s'oppose ainsi à la méthode économétrique qui suppose l'utilisation d'un modèle économétrique complexe comportant plusieurs équations et nécessitant des données très fiables. Dans les deux cas, le recours à l'informatique ainsi qu'aux tests de cohérence et de pertinence des données est incontournable.

La démarche de la programmation monétaire étant essentiellement macroéconomique, l'exercice s'articule généralement en deux temps, à savoir tout d'abord l'établissement des prévisions des agrégats économiques et financiers et ensuite la détermination des objectifs monétaires et de crédit. Cependant, il importe de préciser que cette décomposition apparaît purement analytique et didactique car les différentes étapes de la programmation se confondent en pratique à travers les multiples itérations et tests de cohérence devant conduire à l'établissement du cadrage macroéconomique définitif.

De façon générale, l'exercice de programmation monétaire se déroule en trois grandes étapes, à savoir :

- i) *les prévisions sectorielles*, qui impliquent :

- la collecte (auprès des administrations, des entreprises et des institutions nationales) des informations statistiques (données chiffrées) et analytiques (commentaires sur les évolutions et les tendances, éléments de politique économique, financière et monétaire, etc.) ;
- l'analyse et le traitement des informations collectées en procédant à leur vérification ainsi qu'à des tests de fiabilité, de pertinence et de cohérence des données afin de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- la saisie dans le fichier informatique des données, en veillant au respect de la cohérence intra et intersectorielle.

ii) l'arrêté du cadrage macroéconomique, qui concerne :

- L'évaluation approfondie et collective du cadrage macroéconomique, avec l'analyse minutieuse et l'interprétation des résultats obtenus. A ce stade, il convient de mettre un accent particulier sur la pertinence et la cohérence des données afin de garantir la robustesse du cadrage. Les axes d'analyse portent notamment sur les relations intra et intersectorielles, les évolutions historiques, l'adéquation du cadrage avec l'environnement économique interne et externe ainsi qu'avec la théorie économique, etc. ;
- La lecture macroéconomique du cadrage en vue d'appréhender l'essentiel de l'évolution récente et les perspectives de l'économie nationale.

Il importe de souligner que le cadrage macroéconomique constitue une phase critique de l'exercice de programmation monétaire en ce qu'il détermine la solidité du socle sur lequel doit se fonder la note de programmation monétaire. En conséquence, un soin particulier est apporté à son élaboration afin d'éviter de fragiliser l'ensemble de l'exercice.

Au total, la qualité du cadrage macroéconomique dépend de la maîtrise par l'ensemble des membres de l'équipe de programmation monétaire *a)* de la théorie économique et financière en général et des techniques de programmation financière en particulier, *b)* des données structurelles de l'économie nationale, *c)* de l'environnement interne et externe de l'économie, et *d)* des techniques statistiques de base (ratios, moyennes, indices, etc.).

iii) la rédaction de la note de programmation monétaire

Elle est assurée, pour chaque secteur macroéconomique, par le responsable du secteur concerné avec le souci d'assurer la pertinence et la cohérence des données et des analyses.

C. Prévisions du cadre macro-économique et détermination des objectifs monétaires et de crédit

a. Prévisions du secteur réel

Elles sont fondées sur les prévisions des comptes nationaux et des prix effectuées par les services de la comptabilité nationale des Etats, principalement dans le cadre des plans pluriannuels de développement, des rapports économiques accompagnant les Lois de Finances et des programmes conclus avec les Institutions de Bretton Woods.

En tout état de cause, les chiffres des Autorités nationales sont retenus en priorité. Toutefois, si des problèmes apparaissent au plan de la cohérence générale de l'exercice du fait des chiffres officiels utilisés, des discussions doivent être engagées avec les services

compétents des Etats pour qu'ils procèdent éventuellement à des réaménagements, s'ils le jugent eux-mêmes fondés.

b. Prévisions des finances publiques

Il s'agit d'élaborer, en étroite collaboration avec les services financiers des Etats, le tableau prévisionnel des opérations financières de l'Etat (TOFE), en intégrant les recettes et les dépenses budgétaires ainsi que les financements extérieurs, de manière à dégager le déficit de trésorerie (ou l'excédent) qui sera financé (ou absorbé) par le système bancaire.

Sur la base du déficit dégagé, l'on prévoit le recours du Trésor aux avances de l'Institut d'Emission qui, conformément aux Statuts de la Banque, ne doivent pas dépasser l'équivalent de 20 % des recettes budgétaires ordinaires d'origine nationale constatées au cours de l'exercice écoulé.

Pour des raisons de cohérence, les prévisions de recettes à retenir doivent être compatibles avec le niveau prévu des importations (pour les droits de douane) et le PIB hors secteur de subsistance (pour les impôts et taxes sur la consommation). Ce tableau prévisionnel doit également intégrer les intérêts à verser à l'Institut d'Emission au titre des opérations traditionnelles ainsi que le service de la dette résultant des consolidations de refinancement sur les Trésors nationaux dans le cadre de la réhabilitation du système bancaire. En toute hypothèse, le TOFE doit clairement faire apparaître les rubriques relatives à l'amortissement des sommes dues par l'Etat à la BEAC.

c. Prévisions de la balance des paiements

Les prévisions du secteur extérieur concernent d'abord les exportations des principaux produits, les importations ainsi que les services et les transferts sans contrepartie, tous ces éléments contribuant à la détermination du solde courant de la balance des paiements. Elles portent également sur les mouvements de capitaux, notamment sur les ressources d'emprunt attendues de l'extérieur et l'amortissement prévu de la dette ainsi que les tirages, emprunts et investissements directs du secteur privé.

Le solde global tiré de l'ensemble de ces éléments, confronté à la variation des arriérés extérieurs et l'allègement possible de la dette, permet de connaître l'évolution probable des réserves officielles de change qu'il convient, par itérations de rendre compatibles avec les prévisions monétaires.

d. Prévisions monétaires et détermination des objectifs monétaires et de crédit

Les prévisions monétaires permettent de déterminer le niveau des avoirs extérieurs, du crédit intérieur, de la masse monétaire et d'en déduire l'objectif de refinancement. Ces prévisions constituent l'aboutissement de l'exercice de programmation monétaire.

Les principales étapes de cet exercice sont les suivantes :

- i) Projection de la masse monétaire sur la base du PIB nominal prévu et de l'hypothèse de stabilité de la vitesse de circulation de la monnaie. Cet agrégat est ensuite décomposé en circulation fiduciaire (pour le bilan de la Banque Centrale) et en dépôts à vue et à terme (pour la situation résumée des banques) en utilisant la structure antérieure de cet agrégat ;
- ii) Détermination des avoirs intérieurs net en faisant la différence entre la masse monétaire et les avoirs extérieurs nets, ces derniers étant connus car fixés de façon

discrétionnaire (lorsque le taux de couverture extérieure se situe en deçà de 20%) ou à partir du déficit (ou excédent) résiduel de la balance des paiements ;

iii) Projection des "Autres postes nets" que l'on peut maintenir inchangés en l'absence d'informations pertinentes ou faire varier si l'on dispose d'informations fiables, par exemple sur l'évolution des fonds propres des banques ;

iv) Calcul du crédit intérieur par différence entre les avoirs intérieurs nets et les "Autres postes nets" ;

v) Détermination des crédits à l'économie de façon résiduelle par déduction des créances nettes sur l'Etat (issues du TOFE) du crédit intérieur.

vi) Détermination de l'Objectif de refinancement de la Banque Centrale après avoir procédé à l'éclatement de la situation monétaire prévisionnelle ainsi élaborée en situation résumée des banques d'une part, et en situation de la Banque Centrale d'autre part (voir détails dans la note relative aux prévisions monétaires).

Plusieurs itérations sont généralement indispensables pour assurer la cohérence générale du cadrage, à travers des ajustements des niveaux des divers agrégats des quatre secteurs macroéconomiques.

IV. Le marché monétaire

La politique monétaire consiste à mettre à la disposition de l'économie des moyens de paiement en quantité nécessaire et suffisante pour favoriser la croissance et le plein emploi, dans la stabilité des prix et tout en veillant à la parité externe de la monnaie. La BEAC, dont la mission est d'assurer la mise à la disposition de l'économie des moyens de paiement, utilise le canal du Marché Monétaire pour réguler la liquidité bancaire. Le Marché Monétaire se définit comme le lieu immatériel où s'échangent les liquidités entre demandeurs et offreurs de capitaux à court terme.

Dans le fonctionnement du Marché Monétaire, la BEAC joue un double rôle qui consiste simultanément à injecter et à ponctionner les liquidités, conformément aux objectifs de la politique monétaire définie par son Conseil d'Administration.

Le marché monétaire de la Zone BEAC a démarré ses activités en juillet 1994 et son fonctionnement a été progressivement réaménagé afin de rendre l'action de la Banque Centrale plus efficace, tant en ce qui concerne les injections que les ponctions de liquidités.

Le système de refinancement de la BEAC est organisé à deux niveaux :

- le **niveau 1** correspond au compartiment interbancaire. Le marché interbancaire est un compartiment spécifique du marché monétaire sur lequel un nombre limité d'intervenants échangent entre eux des liquidités en compte à la Banque Centrale, à des conditions de montant (en millions de francs CFA), de taux, de durée et éventuellement de garantie librement débattues, sans l'interférence de l'Institut d'Emission. Ce compartiment a une vocation nationale, mais les participants sont libres d'effectuer des prêts transnationaux à l'intérieur de la Zone d'Emission.

- le **niveau 2** se rapporte aux interventions de la BEAC effectuées à travers deux guichets (A et B), en faveur des établissements de crédit éligibles. Compte tenu des orientations de politique monétaire et de crédit d'une part, et de l'évolution des facteurs de la liquidité bancaire d'autre part, la BEAC peut être amenée à intervenir pour refinancer le système bancaire. L'accès aux guichets de la Banque Centrale dans le cadre du marché monétaire

est réservé aux établissements de crédit éligibles (pour les avances) et à ces mêmes établissements plus certains organismes financiers (pour les placements).

S'agissant des interventions proprement dites, les concours de la Banque Centrale aux établissements de crédit empruntent **deux canaux** : le guichet **A** ou canal principal et le guichet **B** ou canal spécial institué pour les crédits à moyen terme irrévocables (anciens et nouveaux) et les avances assimilées.

Le Guichet A correspond à la sphère du Marché Monétaire où sont traitées toutes les opérations d'injections (opérations sur crédits à court terme et opérations sur crédits à moyen terme révocables) ainsi que les opérations de reprise de liquidités. Ces interventions se font sous formes d'opérations sur appel d'offres à l'initiative de la Banque Centrale et de prises en pension de 2 à 7 jours à l'initiative des établissements de crédit. Si la BEAC peut injecter de la liquidité quant elle le juge nécessaire, elle peut aussi en retirer pour les besoins de la politique monétaire, en offrant aux établissements de crédit, qui ne portent aucun engagement sur elle, la possibilité de souscrire aux certificats de placement (ou bons Banque Centrale), dans le cadre des appels d'offres négatifs.

Le Guichet B, en raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

Depuis l'entrée en vigueur du Marché Monétaire, le 1er juillet 1994, les interventions de la Banque Centrale tiennent compte de l'Objectif de Refinancement de chaque pays membre, arrêté par les Autorités Monétaires à la faveur d'un exercice de programmation monétaire qui s'effectue annuellement. Les objectifs monétaires et de crédit, arrêtés à cette occasion pour l'année à venir, sont révisables semestriellement.

L'Objectif de Refinancement est spécifique à chaque pays et désigne le potentiel de refinancement que l'Institut d'Emission est susceptible d'accorder aux établissements de crédit d'un Etat, sans remettre en cause les grands équilibres macro-économiques.

En principe, les avances de la BEAC au titre des Guichets "**A**" et "**B**" cessent dès lors que leur montant cumulé atteint l'Objectif de Refinancement, au-delà duquel les concours de l'Institut d'Emission prennent la forme des interventions ponctuelles d'une durée maximale de 48 heures.